

PRIX D'ABONNEMENT

Franco pour la Suisse
Un an fr. 10.—
Six mois » 5.—
Trois mois » 2.50
Pour l'Etranger le port en sus.

L'IMPARTIAL

PRIX DES ANNONCES

10 cent. la ligne
Pour les annonces d'une certaine importance on traite à forfait.
Prix minimum d'une annonce: 75 centimes.

JOURNAL QUOTIDIEN et FEUILLE D'ANNONCES

paraissant à la Chaux-de-Fonds, tous les jours excepté le Lundi.

Table with columns: ABONNEMENTS ET ANNONCES, Du 1er Octobre 1898, Départs par GARE CHAUX-DE-FONDS, Arrivées de, Du 1er Octobre 1898, ADMINISTRATION et BUREAUX DE RÉDACTION.

L'IMPARTIAL de ce jour paraît en 8 pages avec le grand feuilleton.

Tirage: 7400 exemplaires

Pour 1 fr. 65

on peut s'abonner à L'IMPARTIAL dès maintenant jusqu'au 30 juin 1899, franco dans toute la Suisse.

Pour 6 fr. 65

on peut s'abonner à L'IMPARTIAL dès maintenant jusqu'à fin décembre 1899, franco dans toute la Suisse.

MARDI 2 MAI 1899

La Chaux-de-Fonds

Panorama International, Léopold-Robert 53: « Lyon-Marseille ».

Sociétés de musique

Philharmonique italienne. — Répétition, à 8 1/2 h.
Orchestre l'Odéon. — Répétition générale, à 8 1/4 h.
Intimité. — Répétition de l'orchestre, à 8 1/4 h. s.

Sociétés de chant

Cécilienne. — Répétition, à 8 1/2 h. du soir.
Union Chorale. — Répétition générale, à 8 1/2 h.
Helvetia. — Répétition partielle, à 9 h.
La Pensée. — Répétition générale, à 8 1/2 heures.
Frohinn. — Gesangstunde, um 9 Uhr.
Chorale de la Croix-Bleue. — Répétition à 8 heures et demie au local de la Croix-Bleue. Amendable.

Sociétés de gymnastique

Ancienne Section. — Exercices, à 9 h., à la Halle.
L'Haltère. — Exercices, à 8 1/2 h., au local.

Réunions diverses

I. O. G. T. « Loge Festung ». Assemblée mardi, à 8 1/2 heures du soir.
Société fédérale des sous-officiers (groupe d'escrime). — Leçon à 8 h. et demie au local (Parc 76).
Réunion de tempérance et d'évangélisation, 8 1/2 heures. (Salle de Gibraltar n° 11).
Union chrétienne des jeunes filles. — Réunion, à 8 heures. (Fritz Courvoisier, 17.)
Amphithéâtre. — Conférence publique à 8 heures et demie du soir.
La Famille. — Assemblée générale, à 2 heures de l'après-midi, rue de la Demoiselle 75.

Clubs

Club d'escrime. — Leçon, à 8 heures, au local.
Club du Potêt. — Réunion quotidienne à 9 1/2 h.

MERCREDI 3 MAI 1899

Sociétés de musique

Les Armes-Réunies. — Répétition à 8 1/2 heures.
Fanfare du Grütli. — Répétition à 8 1/2 h.
Orchestre l'Avenir (Beau-Site). — Répétition générale à 8 1/2 heures au local.

Sociétés de chant

Orphéon. — Répétition, à 8 1/2 heures.
Chorale des carabiniers. — Rép. à 8 1/2 h., au local.
Concordia. — Gesangstunde, Abends 8 1/2 Uhr.
Chœur mixte cath. national. — Rép. à 8 h.
Chœur classique. — Répétition à 8 h. du soir à la salle de chant du Collège Industriel.

Sociétés de gymnastique

Grütli. — Exercices, à 8 1/2 h. du soir.
L'Abelle. — Exercices, à 8 1/2 h. du soir.
Le Laurier. — Répétition partielle à 8 heures précises au local. Amendable.

Réunions diverses

I. O. G. T. « Loge l'Avenir ». Assemblée mercredi, à 8 1/2 heures du soir.
L'Alouette. — Répétition, à 8 h., au local.
La Diligente. — Répétition, à 8 1/2 h., au local.
L'Amitié. — Assemblée, à 8 1/2 h. du soir, au local.
L'Amitié (section littéraire). — Rép. à 10 h., au loc.
Bibliothèque du Cercle ouvrier. — Distribution des livres de 8 heures et demie à 10 heures du soir.

Clubs

Zither-Club Alpenrosli. — Répétition, à 8 h., au local (M. Bieri-Roth, rue du Stand 8).
Club du Tarot. — Réunion, à 9 h., au local.
English conversing Club. — Meeting à 8 1/2.
Club du Cent. — Réunion à 8 1/2 h. du soir.
Club imprévu. — Réunion à 8 1/2 h. du soir.
Club des Déramé-tôt. — Réunion à 8 1/2 h. du soir.
Club des Frangins. — Réunion 8 h. du soir.

A l'Ecole

La revision. — La situation actuelle du corps enseignant primaire. — L'âge de libération de l'école.
Dans un précédent article, nous avons examiné très succinctement les conditions défavorables où la loi actuelle a placé plusieurs

instituteurs et institutrices quant à leurs droits à la haute paye et à la pension de retraite, et nous avons démontré la nécessité de reviser la loi sur ces deux points.

Nous avons appris dès lors que des commissions scolaires et des conférences du corps enseignant ont discuté sur les dispositions légales à reprendre et à soumettre à un nouvel examen. On a émis des vœux et admis des principes sur lesquels il est bon de renseigner les intéressés, pères de famille et instituteurs.

* * *

C'est ainsi que certaines commissions scolaires, se montrent disposées à demander que les instituteurs et institutrices soient soumis, comme les ecclésiastiques, à une réélection périodique tous les trois ou tous les six ans.

Dans les conférences du corps enseignant, on a demandé l'abolition du système actuel, d'après lequel, dans les localités de Neuchâtel, de Locle et la Chaux-de-Fonds, les instituteurs reçoivent 400 francs et les institutrices 120 francs de plus en traitement initial que leurs collègues des autres localités.

Arrêtons-nous un instant à ces deux questions. Celle de la mise en réélection des instituteurs n'est pas nouvelle. Elle a été soulevée et résolue négativement chaque fois qu'on a revisé la loi. Ce système est pratiqué dans le canton de Berne, mais pas d'une façon absolue. En effet, la loi scolaire bernoise stipule que, trois mois au moins avant l'expiration de la période légale (six ans) l'autorité à laquelle incombe la nomination de l'instituteur décide si la place sera mise au concours ou non. Si il est décidé que la placé ne sera pas mise au concours, le titulaire est par ce fait confirmé pour une nouvelle période de six ans. Une décision contraire équivaut, apparemment, au renvoi de l'instituteur.

Comme on le voit, chez nos voisins, ce n'est pas le corps électoral, mais seulement l'autorité compétente qui prononce sur le sort des maîtres.

En somme, que ce soit l'ensemble des électeurs, comme dans certains cantons et comme quelques-uns le voudraient chez nous, ou que ce soit la Commission scolaire, le Conseil communal ou le Conseil général, nous avouons que ni l'un ni l'autre de ces systèmes ne nous paraît pratique.

Quel est le but cherché par la réélection? Evidemment, de permettre de renvoyer un instituteur qui ne fait pas son devoir. Or la loi actuelle donne ce droit aux commissions scolaires qui, moyennant six mois d'avertissement peuvent résilier l'engagement des instituteurs et des institutrices. Ce moyen est, à notre avis, encore supérieur au système de la réélection périodique.

Mais, dans l'un et l'autre cas, la situation de l'instituteur renvoyé ou non réélu est bien compromise. Il lui sera très difficile, pour ne pas dire impossible, de se replacer, car quelle autorité scolaire voudrait prendre la responsabilité de mettre à la tête d'une école un maître, qui se serait fait renvoyer pour avoir manqué à son devoir d'une manière grave et pendant un temps assez long. En effet, ces résiliations ne se font jamais que lorsque la patience des autorités est à bout et que l'opinion publique est presque unanime à réclamer le renvoi.

Notre système actuel pourrait, nous semble-t-il, être amélioré. Il vaudrait mieux pouvoir déplacer les maîtres qui sont l'objet de plaintes sérieuses, avant que leur situation ne soit trop compromise. Dans la plupart des cas, cette mesure suffirait. Mais pour cela, il faudrait changer l'organisation d'aujourd'hui et laisser à l'autorité cantonale, la faculté de nommer et de remplacer les maîtres. Cela se passe ainsi en France et, sauf erreur dans le canton de Genève. Mais il est fort douteux que l'on consente, chez nous, à renoncer au mode, pourtant si déféctueux, des examens de concours actuels.

Aujourd'hui, le traitement initial des instituteurs à Neuchâtel, Le Locle, La Chaux-de-Fonds est de fr. 2000, et celui des institutrices fr. 1200 par an. Dans le reste du canton, les instituteurs reçoivent fr. 1600 et les institutrices fr. 1080.

Cette différence est critiquée par la plupart des intéressés. Elle a été établie parce que l'on admet que la vie est plus chère dans nos grandes localités. Cela peut être vrai, si on la compare avec les frais d'existence d'un instituteur ou d'une institutrice placés dans quelque un des petits villages du pays. Mais qui oserait soutenir que la vie est sensiblement meilleur marché à Fleurier, Couvet, Colombier, Les Ponts, Cernier, etc., qu'au Locle et à la Chaux-de-Fonds? Personne, assurément. Et y eût-il quelque différence, qu'elle serait bien largement compensée par les ressources diverses, aussi bien matérielles qu'intellectuelles, dont jouissent les instituteurs de nos grands centres.

On l'a si bien compris dans le canton de Genève que l'échelle des traitements du personnel enseignant est établie à l'inverse de chez nous. Ce sont les instituteurs les plus éloignés du chef-lieu du canton qui sont le plus payés, en compensation des ressources moindres que leur offre la campagne.

Les réclamations du corps enseignant sont, à notre avis, fondées. Mais il ne peut être question de diminuer les traitements des instituteurs des grandes localités. Ils sont très modestes et hors de comparaison avec ceux des instituteurs de Bâle, Zurich, Genève et Lausanne, pour ne citer que ces villes.

C'est ainsi qu'à Lausanne, après 20 ans de service, l'instituteur reçoit annuellement fr. 3200, à Bâle fr. 4200 : à la Chaux-de-Fonds il n'a que fr. 2600. Nous ne pensons donc pas que le législateur songerait à diminuer aucun traitement, mais il voudra, sans doute, améliorer la situation des instituteurs des campagnes, en réduisant graduellement la différence qui existe aujourd'hui entre les deux traitements initiaux.

* * *

Une troisième tendance qui se manifeste au sein des commissions scolaires, c'est celle de retarder d'une année l'âge de libération de l'école. On sait que d'après la loi actuelle les enfants qui obtiennent le certificat d'études peuvent être libérés à l'âge de 13 ans. Sans ce diplôme, on les émancipe à 14 ans, à moins qu'ils n'aient obtenu des dispenses pour s'occuper pendant l'été aux travaux agricoles, ou n'aient passé en classes d'apprentis ou à l'enseignement privé. La libération ne leur est accordée alors qu'à 15 ans.

Il est probable qu'on discutera beaucoup sur cette question. D'une part, il faut que tous nos enfants reçoivent une instruction suffisante et solide, et pour cela, on doit leur donner le temps nécessaire pour l'acquiescer; de l'autre, les nécessités de la vie sont quelquefois si impérieuses que les parents chargés d'enfants sont obligés de les retirer de l'école avant le temps voulu pour les placer en apprentissage. Le législateur devra s'inspirer de ces deux nécessités. En tout cas, le système actuel a fait ses preuves, il est critiqué de divers côtés et sera très probablement modifié. Puisse-t-il l'être à l'avantage de chacun!

H. B.

CHOSSES D'ITALIE

On écrit de Rome à la Gazette de Lausanne:

Lorsque, à la fin du siècle dernier, la maison de Savoie dut fuir du Piémont devant l'invasion française, elle se réfugia en Sardaigne; cette île était tout ce qui demeurait de l'ancien royaume. Une flotte française ayant tenté d'y débarquer des troupes fut repoussée par les Sardes. Dès lors, la Sardaigne fut dénommée l'île fidèle.

L'île n'a pas été récompensée de sa fidélité. Elle est de toutes les régions du royaume la plus oubliée. Ravagée par de continuelles inondations provenant du déboisement des montagnes, infestée par la malaria, elle est dotée d'une seule ligne ferrée qui conduit en douze heures de Cagliari à Sassari. Le brigandage y sévit sans trêve. Les brigands se recrutent parmi les petits propriétaires expropriés par le fisc. Au demeurant, les Sardes sont un bon peuple, religieux, hospitalier et intéressant

par sa fierté, par son attachement à son île et à ses traditions.

La visite du souverain d'Italie, attendue depuis vingt ans, a été pour la Sardaigne l'objet d'une grande joie. Les hommes dans leurs larges culottes blanches, en gilet de velours et bonnet noir, les femmes vêtues à l'orientale et parées comme des odalisques, se sont portés par milliers sur le passage du roi et de la reine pour les acclamer, leur faire fête et toucher leurs vêtements en signe de bénédiction. Le couple royal est rentré très ému de cet accueil si spontané et si chaleureux. Il faut espérer qu'il en résultera quelques bienfaits pour l'île délaissée et fidèle.

La visite des souverains en Sardaigne a été l'objet d'une manifestation d'un autre ordre.

L'Angleterre et la France ont envoyé chacune une escadre de guerre pour saluer le roi Humbert et la reine Marguerite. Salves d'honneur, illuminations, défilé des escadres, banquets, toasts chaleureux, rien n'a manqué à ce spectacle fait pour ravir les bons Sardes, qui n'assistent pas souvent à de pareilles solennités internationales.

Les amiraux étrangers, dans leurs discours officiels, ont comblé l'Italie d'éloges et de promesses d'amitié. Le roi a répondu en termes adéquats. Mais l'opinion de la péninsule ne s'est pas émue outre mesure de ces courtoisies. Les paroles que le ministre des affaires étrangères vient de prononcer au Sénat ne nous montrent que trop combien l'Italie avait raison de ne pas s'émouvoir.

Interpellé sur l'accord anglo-français relatif à la Tripolitaine, le comte Canevaro n'a pu que confirmer ce que l'on savait déjà, c'est-à-dire que la France avait obtenu de l'Angleterre d'étendre son influence à tout l'hinterland de la Tripolitaine en réunissant ainsi le Soudan français à la partie française du Congo.

L'Italie a depuis longtemps fait ce qu'elle pouvait pour empêcher cet accord. Elle n'y a pas réussi. L'incident de Fashoda a persuadé l'Angleterre de donner à la France la satisfaction qu'elle réclamait sur le dos de l'Italie. La convention franco-anglaise date du 21 mars. L'Italie a réclamé des explications. De Paris et de Londres, on lui a donné l'assurance: 1° qu'aucune des deux puissances ne mettrait la main sur Tripoli, partie intégrante de l'empire ottoman; 2° que l'on ne ferait rien pour empêcher les communications commerciales entre Tripoli et les régions centrales de l'Afrique.

Cette maigre consolation ne pouvait être plus ironiquement présentée. L'Egypte est à l'Angleterre. L'Algérie est à la France. La France a pris Tunis, qui est à 24 heures des côtes de Sicile et qui a été d'abord colonisée et enrichie par des Italiens. Il ne reste que Tripoli qui appartient à la Turquie et qui, privé de son hinterland, n'est plus qu'une plage sablonneuse, sans valeur et dont la prise de possession ne vaut pas une guerre avec la Porte.

L'Italie se trouve prise dans la Méditerranée comme dans un cercle de fer. Elle apprend à ses dépens que généralement les alliances ne profitent qu'aux plus forts quand elles n'ont pas un but précis et immédiat. Son traité secret avec l'Angleterre — en admettant que ce traité existe réellement — a conduit l'Italie à Massouah, l'a fourrée dans le guépier de San-Mun et l'invite à s'échouer à Tripoli après que le bon morceau en est échu aux Français.

Il n'y a pas eu cependant de récriminations, ni de la part du ministre, ni dans la presse, à l'égard des deux nations qui viennent d'envoyer au roi d'Italie le salut ironique de leurs cuirassés. « Les conseils de l'Angleterre ont toujours été bons, dit un grand journal de Milan, c'est nous qui n'avons pas été capables de les suivre. » On a donc fait bonne mine aux deux amiraux qui, le sourire aux lèvres et la main sur leur poitrine fraîchement constellée de décorations italiennes, ont parlé de l'admirable flotte, de la vaillante armée de l'Italie et de la profonde amitié qu'elle inspirait, et l'on se garde de montrer du dépit sans attacher plus d'importance à ces fleurs de chancellerie que l'Angleterre et la France viennent de déposer en Sardaigne aux pieds du roi Humbert.

BANQUE FEDERALE (Société anonyme) LA CHAUX-DE-FONDS

COURS DES CHANGES, le 2 Mai 1899.

Nous sommes aujourd'hui, sauf variations importantes, acheteurs en compte-courant, ou au comptant, moins 1/4 % de commission, de papier bancaire sur:

Table of exchange rates for various countries including France, London, Germany, Italy, Belgium, Amsterdam, Rotterdam, Vienna, New-York, and Suisse.

Avis officiels

Commune de la Chaux-de-Fonds POSE D'ENSEIGNES

Le public est avisé qu'en vertu de l'art. 55 du Règlement général de police, la pose d'enseignes contre les façades des maisons doit être autorisée par la Direction de Police.

Foire au bétail

Le public est informé que la troisième foire au bétail de l'année se tiendra à La Chaux-de-Fonds le Mercredi 3 mai 1899.

Charcuterie -- Comestibles P. Missel-Kunze

est actuellement 5265-5 Rue du Parc 7 (angle de la rue du Pré).

Demande d'employé

Une importante maison d'horlogerie cherche pour sa succursale de Yokohama (Japon), un employé sérieux ayant les aptitudes nécessaires pour la vente dans ce pays.

AVIS AU PUBLIC

ORANGES D'ESPAGNE

J'ai l'honneur d'annoncer à ma bonne clientèle et au public en général que, pendant la construction de la nouvelle Fontaine, je me tiendrai vis-à-vis de la Pharmacie BECH. Toujours bien assorti en ORANGES Sanguines douces et fines d'ESPAGNE au plus bas prix.

Dès ce jour, vous trouverez également au KIOSQUE, vis-à-vis de la Fontaine Monumentale un beau choix d'ORANGES et FRUITS SECS au prix du marché.

Faites un essai pour bien vous rendre compte de la marchandise! Se recommande, SALVADOR FARELL.

Advertisement for J. Thurnheer, featuring a circular logo and text: 'A DES PRIX extra avantageux Un grand choix de Services à thé, à café, à diner, en faïence anglaise et en porcelaine peinte. RICHE ASSORTIMENT DE Garnitures de Lavabos Se recommande, J. THURNHEER 1, rue du Puits 1'

SCIENCE ET CONSCIENCE D'Em' CORTAZZI

90, Rue de la Demoiselle, 90 3478-16

Ayant fait de grandes expériences au Brésil, en Asie, en Italie, en Suisse et dans plusieurs Polycliniques. Spécialiste pour les Maladies des Dames, des Enfants, de la poitrine, de l'estomac, des reins et Maladies secrètes. Consultations tous les jours de 9 à 4 heures.

CAFÉ OCCASION HORS LIGNE

J'ai de nouveau acheté un grand lot de CAFÉ comme celui vendu dernièrement. CARACOLI, perle très fin (grains roulés) à 80 c. la livre. L'autre PAS CHER ET BON franc de goût, à 70 c. la livre.

Par quantités de 5 à 10 kgs., je puis accorder un rabais de 5 cent., sur le demi-kilo et par sacs de 60 kgs., le prix est fixé à 70 c., pour la première variété et à 65 c. pour la seconde.

A la Grande DROGUERIE J.-B. Stierlin Rue du Marché 2, LA CHAUX-DE-FONDS vis-à-vis de l'Imprimerie Courvoisier.

Advertisements for VOYAGEUR and POLISSAGE et FINISSAGE de Boîtes.

Cibares et Sonneurs

Les personnes qui désirent fonctionner en qualité de cibares et sonneurs pendant les divers exercices de tir qui auront lieu cette année au Stand des Armes-Réunies, sont invitées à se rencontrer au dit Stand, jeudi 4 mai 1899, à 8 h. du soir.

Le Comité des Armes-Réunies. Lundi 1er Mai Ouverture du Magasin

PLAGE NEUVE 12

Ganterie, Mercerie, Bonneterie, Cravates, Lavaliers, Chemisettes, Nouveautés, Voilettes, Dentelles, Tabliers, Spécialité d'Ouvrages pour Dames Confections de Robes pour fillettes, Blouses et Costumes pour garçonnets. FOURNITURES. TISSUS DIVERS

FOURRAGES ET Pommes de terre

Nouveau marchand de fourrages et céréales offre du bon FOIN à fr. 29.— les 500 kgs; PAILLE à fr. 3.55 les 100 kgs; POMMES DE TERRE à fr. 5.75 les 100 kgs; le tout de première qualité, franco à la frontière.

MODES

Spécialité d'articles courants et de bonne qualité. Chapeaux non garnis pour dames et fillettes. CHAPEAUX garnis, en très grand choix. Fleurs. Plumes. Rubans. Etoffes. Fournitures pour modistes. Boucles pour ceintures. Rubans froncés en tulle et en soie pour Robes. 14850-181

REPRÉSENTANT

Un jeune homme très recommandable, cherche plusieurs maisons pour les représenter. Excellentes références à disposition.

Apprenti de commerce

Un jeune homme de 15 à 17 ans, pourrait entrer de suite en apprentissage dans une maison d'ordre de la localité.

Avis

La carrière sise au Boulevard du Petit-Château (propriété des Armes-Réunies) exploitée par Fritz ROBERT, architecte-entrepreneur, jusqu'à son décès, a été reprise dès maintenant par sa fille Edmée ROBERT, qui se recommande vivement à MM. les architectes, entrepreneurs et propriétaires.

Machine à vapeur et concasseuse pour production de Pierre cassée pour bétons et routes. Belle Pierre de maçonnerie. Mollons. — Prix avantageux.

Bureau: Rue du Parc 45. — TÉLÉPHONE — 5221-10

Changement de domicile

L'atelier de GAINERIE et le Domicile de M. R. Gessler sont transférés 49 RUE DE LA SERRE 49 au 1er étage. 5167-2

Appartements et Atelier

A louer pour le terme de St-Martin 1899, dans une maison en construction à l'angle des rues du Nord et du Stand, de beaux appartements parquetés, en plein soleil et renfermant tout le confort moderne.

Pour la même époque, à louer de beaux locaux pour atelier de 10 à 12 ouvriers, ainsi qu'une boulangerie avec appartement de 2 pièces, alcôve éclairée, corridor et dépendances. Belle exposition au soleil.

Les saches de soie sur le long sont embovées instantanément par la Rubanerie. 50 cent. la boîte dans les épaves drogueries et au dépôt général de La Prox France et Genève. 2804-26

VOYAGEUR

pouvant donner de sérieuses références et garanties, connaissant si possible l'horlogerie, est demandé dans une maison d'horlogerie de premier ordre, pour voyager la France, la Belgique, la Hollande, la Russie et l'Allemagne.

GRAVEUR

Un ouvrier adroit et expérimenté, pouvant mettre la main à la petite orfèvrerie, chiffres, armoiries, etc., trouverait du travail chez M. PAUL MÉRKY, Molard 9, Genève. HC-3852-x 5078-2

FEUILLETON DE L'IMPARTIAL 35

LE Naufrage de Lianor PAR Raoul de NAVERY

Satyavan dans son riche costume Indien semblait presque aussi beau que Pantaleone. Un moment après Lianor revint. Jamais sa beauté n'avait paru plus éclatante que dans cette toilette sombre.

leva orgueilleusement la tête à la pensée qu'il entrerait au bal à côté du vice-roi, elle s'effaça avec un sourire: — Précède-moi, Savitri, dit-elle, tu es l'espérance, la grâce, le sourire; je n'ai au cœur que des regrets et je sens des larmes me monter aux yeux.

porte. Jamais elle n'osera vous résister... Un mot de vous ce soir, et vous assurez mon bonheur, et vous attachez à vous le plus dévoué, le plus reconnaissant des fils. Pour Garcia de Sá, entre le fastueux Sépulvéda et le modeste capitaine, le choix n'était pas douteux.

costume bleu brodé d'argent, le front pâle des souffrances éprouvées, le regard étincelant d'orgueil. Dans son étonnement de voir entrer Falçam à cette heure, le vice-roi demeura muet. Mais Sépulvéda le visage livide, la lèvre blême, s'avança sur lui menaçant: — Vous ici! s'écria-t-il, vous!

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec la Société des Gens de Lettres.

2^{me} FEUILLE

L'IMPARTIAL

2^{me} FEUILLE

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES

paraissant à la Chaux-de-Fonds, tous les jours excepté le Lundi.

Correspondance parisienne

Paris, 1^{er} mai 1899.

Nos milieux ouvriers ne manquent certes pas d'honorer le 1^{er} mai de leurs sympathies, mais je ne vois pas-ici de grandes manifestations extérieures, ni de ces cortèges qui sont annoncés ailleurs. Des réunions publiques ça et là ce soir, des discours, des résolutions. La presse fait le silence. On travaille comme d'habitude. Il me paraît que la solidarité internationale est moins avancée en France que dans d'autres pays.

La verve parisienne ne cesse de cribler de sarcasmes la décision de la Chambre des mises en accusation renvoyant Déroulède et Habert devant les assises « en vertu de la loi sur la presse ». On se demande ce que la loi sur la presse vient faire dans l'espèce.

La Chambre des mises en accusation n'a pas été aussi étourdie qu'on veut bien le faire croire. On a appliqué aux inculpés un texte de la susdite loi relatif au « délit de parole ». Ceux-ci sont, en effet, accusés de propos séditieux, tendant à détourner des militaires de leur devoir.

Au fond, on a rapetissé le délit tant qu'on a pu. Le gouvernement n'a pas envie qu'on fasse grand bruit autour de cette histoire. Cependant, je prévois que tout va finir fort ridiculement. En effet, Déroulède et Habert ont de grandes chances d'être acquittés, bien qu'ils affectent d'être des conspirateurs passibles des plus graves peines. Les jurés parisiens joueront aux uns et aux autres un tour de leur façon, ils émettront un verdict de non-culpabilité pour embêter tout le monde. Et il en résultera un tapage dont personne ne sera glorieux, sauf les réactionnaires, qui crieront une fois de plus à l'impuissance gouvernementale.

On prête l'intention à M. Dupuy de demander à la Chambre des députés d'ajourner à un mois toutes les nouvelles interpellations relatives à l'Affaire. On présume qu'il sera déferé à ce désir. Le Sénat ne rouvre sa session que la semaine prochaine, huit jours après sa sœur du Palais-Bourbon.

Quant à la Cour de cassation, elle semble enfin entrer dans la période de recueillement qui précède les grands arrêts. L'instruction supplémentaire paraît être close. M. Ballot-Beaupré travaille avec acharnement à son volumineux rapport, qui sera terminé dans quinze jours. L'audience publique et décisive est attendue vers le 20 mai. On n'accorde plus qu'une attention lassée aux polémiques des journaux. On sent que le débat est épuisé. Les opinions sont faites de part et d'autre. On ne prête pas encore à la Cour de cassation une opinion bien positive; on est cependant unanime à dire qu'elle paraît divisée et que ses décisions ne se prendront qu'à la majorité.

C.-R. P.

Nouvelles étrangères

France. — Paris, 1^{er} mai. — Les couloirs de la Chambre sont presque déserts. La rentrée paraît devoir être très calme. Les interpellations sur l'affaire Dreyfus seront vraisemblablement ajournées jusqu'après l'arrêt de la Cour de cassation.

— La *Liberté* a interviewé un ami du colonel du Paty de Clam, qui a déclaré que ce dernier était très satisfait de l'accueil de la Cour de cassation. Le colonel a expliqué à la Cour pourquoi lui et l'état-major avaient pris la défense d'Esterhazy. Il a déclaré à la Cour que les dispositions de l'état-major à son égard s'étaient modifiées du jour où le premier il a signalé le faux Henry.

— La *Liberté* a interviewé de nouveau M. Laguerre, qui a déclaré qu'il n'a jamais été chargé par M. Dupuy de démarches auprès d'Esterhazy.

— M. Lebon a déclaré à un rédacteur du *Temps*, au sujet de l'interview publiée hier par la *Patrie*, qu'il n'a fait aucune déclaration à ce dernier journal. Il a ajouté qu'il n'a reçu qu'un journaliste, se disant étranger, auquel il a refusé de faire une déclaration quelconque.

Paris, 1^{er} mai. — La ville de Paris a présenté aujourd'hui sa physionomie ordinaire. Le travail était presque complet partout. On ne signale aucun incident.

Les dépêches de provinces signalent que la journée a été calme partout.

Angleterre. — Londres, 1^{er} mai. — Au banquet annuel de l'Académie royale des

beaux-arts, auquel assistait le prince de Galles, lord Salisbury a prononcé un discours, dans lequel il a confirmé la conclusion de l'entente anglo-russe, se félicitant de cet accord, qui prévient, a-t-il dit, toute collision entre les deux pays. Il s'agit, a-t-il déclaré, d'une alliance qui ne nous fera pas partir en guerre de concert avec aucune autre nation, et qui ne fera pas courir de danger de guerre à un allié au profit de l'autre. Le premier ministre s'est félicité des rapports amicaux que l'Angleterre entretient avec les principales puissances et considère la conférence de désarmement, provoquée par la puissante Russie, comme un excellent présage de la paix future.

Londres, 1^{er} mai. — Une dépêche de Saint-Pétersbourg dit que l'arrangement anglo-russe revêt la forme d'une convention : les conditions de cet arrangement sont constatées par une note dont le préambule stipule que les deux pays sont d'accord pour maintenir l'indépendance de la Chine. La note ne parle pas de sphères d'influence, mais dit que des mesures sont prises contre tout antagonisme des intérêts au sujet du développement des chemins de fer de Mandchourie et du Yang-tsé-Kiang.

Turquie. — Vienne, 1^{er} mai. — Une information de Constantinople au *Correspondenz-bureau* porte que trois membres du comité arménien de Genève sont arrivés pour discuter avec le gouvernement les mesures à prendre pour améliorer le sort des Arméniens. Les délibérations se sont engagées avec Artim pacha et le gouverneur de Pera. Le bruit court que les délégués arméniens se sont engagés à obtenir que le comité se tienne tranquille.

Une bicyclette pour onze francs

Ne croyez pas à une plaisanterie. A l'aide d'une combinaison extrêmement simple et dont nous allons donner l'économie, tout le monde peut se procurer une bicyclette d'une marque excellente, réputée déjà en Angleterre et en Amérique, pour la somme de 11 francs. Voici comment.

L'Association coopérative des Cycles Cécile vous indiquera, sur votre demande, l'adresse d'un des souscripteurs de la première heure, qui vous vendra un coupon de 11 francs.

Muni de ce coupon, vous vous présenterez au bureau de l'Administration, 59, rue de Châteaudun, et moyennant la somme de 55 francs, vous recevrez un titre de coopération auquel sont attachés cinq coupons de 11 francs, semblables à celui que vous vous êtes procuré.

Vous avez donc, à ce moment, déboursé la somme totale de 66 francs. Il vous reste alors à revendre à cinq de vos amis les cinq coupons de 11 francs, que vous détacherez de votre titre; votre dépense de 55 francs vous sera ainsi remboursée.

Dès que vos cinq amis se seront, comme vous, présentés au siège de l'Association pour retirer un titre de coopération, vous entrez en possession d'une machine de premier ordre et telle qu'il n'y en a pas de supérieure sur le marché.

C'est, on le voit, d'une simplicité enfantine.

Il va sans dire que vos cinq amis n'auront qu'à procéder comme vous, et, de proche en proche, ce sera l'histoire de la boule de neige, à laquelle chacun trouvera son compte : nous tous qui aurons payé notre bicyclette 11 francs, et le fabricant qui aura, par un ingénieur procédé, fait de ses clients les meilleurs et les plus zélés agents de placement.

Et ce sera le plus récent bienfait de la coopération, cette force moderne, d'avoir mis vraiment à la disposition de toutes les bourses, par le moyen d'une combinaison aussi pratique qu'honnête, la reine bicyclette.

L'Association coopérative des Cycles Cécile livre également un superbe motocycle par le même système de coopération. (*Figaro*)

Chronique suisse

La Fête du Premier Mai

Berne, 1^{er} mai. — La fête du Premier Mai a été célébrée presque partout en Suisse de la manière habituelle, et sans aucun incident. On a remarqué en général une participation plutôt moindre que les années précédentes.

A Berne, le cortège comptait 3500 participants, avec huit corps de musique et de nombreux drapeaux. Il s'est rendu à Wabern, où le discours de fête a été prononcé par M. Brandt, rédacteur.

A Zurich, la fête a commencé dès le matin par des réunions très fréquentées, en particulier à Hottingen et à Aussersihl. A 1 1/2 heure, un cortège comptant plus de 5000 participants avec six corps de musique, de nombreux drapeaux, emblèmes et inscriptions, et dans lequel figuraient environ 700 Italiens, s'est rendu à la Hardau, où le discours de fête a été prononcé par le Dr Scherer, de St-Gall.

A Bâle, le cortège comptait environ 1500 participants. Il s'est rendu au Landhof, où M. Greulich, secrétaire ouvrier, a prononcé le discours de fête.

A Bienne, le cortège comptait 1200 participants, avec 50 bannières et deux corps de musique. Les orateurs ont été le Dr Studer, de Winterthur, et M. F. Thiébaud, conseiller d'Etat, de Genève.

A Bellinzone, les groupes socialistes du Tessin ont commencé la journée par un cortège de 300 participants qui s'est rendu à Monte-Carasso où un socialiste a prononcé un discours. Le détachement de recrues de la Suisse allemande, actuellement en caserne, était consigné, parce que l'on craignait quelques troubles dans les carrières d'Osogna où travaillent 1500 ouvriers italiens la plupart socialistes; mais jusqu'à la fin de l'après-midi, tout s'était passé dans la plus parfaite tranquillité.

A Genève, le cortège qui au départ ne comptait guère plus de 700 participants, s'était grossi d'autant en route. A Carouge, il s'est rendu dans la salle des fêtes. Là deux réunions ont eu lieu, l'une dans l'intérieur, l'autre en plein air. M. Turow, journaliste à Zurich, a parlé pendant une heure et demie. Il a traité surtout la question de la journée de huit heures et a passé en revue la législation ouvrière dans les différents pays. Dans la réunion en plein air, MM. Croisier, président de la Fédération ouvrière, et Triquet ont parlé surtout du maintien du droit d'asile. M. Frilli a parlé en italien. Il y a eu ensuite des chants, puis l'assemblée a voté une résolution insistant sur le maintien du droit d'asile et demandant la suppression de la police politique et du procureur général de la Confédération, et réclamant aussi la journée de huit heures. Il y a eu ensuite fête champêtre, puis à 8 heures retraite aux flambeaux.

Nouvelles des Cantons

ZURICH. — Une fantaisie. — Un archéologue zurichois, M. Hauser, propriétaire d'une maison au bord du lac de Zurich, à Rüslikon, fait édifier en ce moment, devant sa villa, une habitation lacustre qui sera la fidèle reconstitution des palafittes de l'époque préhistorique. Quatre-vingt tronc de mélèzes fichés dans le sol, sous l'eau, dont ils émergent à une hauteur d'environ deux mètres, servent de fondement à cette étrange construction, qui promet d'être une des curiosités les plus intéressantes des rives du lac de Zurich.

ZOUG. — Regrettable incident. — Un fort regrettable incident s'est produit mercredi dernier à l'occasion de l'ensevelissement de M. Page directeur de la fabrique de lait condensé de Cham. Le curé de la paroisse a refusé de faire sonner les cloches parce que M. Page était protestant et a fermé les portes de l'église à clef. En présence de cette mauvaise volonté, le syndic de la commune n'hésita pas. Il fit enfoncer à coups de hache la porte donnant accès au clocher, et donna l'ordre de mettre les cloches en branle.

Toute la population de Cham, qui tenait M. Page en haute estime, a été indignée de la conduite du curé. On le comprend.

SAINT-GALL. — Tué par la dynamite. — Ces jours derniers un enfant de huit ans trouvait près d'Altstetten (Rheinthal) une cartouche de dynamite, perdue probablement par des ouvriers italiens. Le garçonnet se mit à jouer avec sa trouvaille, lorsque tout à coup la cartouche éclata, projetant toute sa charge dans la figure de l'imprudent. Le pauvre enfant, atrocement mutilé, a été transporté à l'hôpital cantonal, à St-Gall. Son état inspire la plus vive inquiétude.

TESSIN. — Arrestation. — La police tessinoise a arrêté à Maroggia un anarchiste italien, le nommé Panizza, expulsé de Suisse peu après l'assassinat de l'impératrice d'Autriche.

— Une passionnante affaire. — L'assemblée communale de Muralto était convoquée dimanche matin pour trancher la question de la fourniture des eaux de source; deux projets étaient en présence, proposés l'un par M. H. Burkhard-Streuli et par l'ingénieur Rusca, l'autre par MM. Stickelberg et Mercolli. La

lutte entre partisans des deux projets avait atteint une incroyable vivacité; on en était arrivé à publier des journaux spéciaux pour défendre la proposition Stickelberg-Mercolli.

L'assemblée communale, avec une très forte majorité, s'est prononcée en faveur du projet Burkhard-Streuli-Rusca. Ainsi se trouve assurée l'exécution de la grandiose entreprise qui conduira les eaux de source de Remo, dans le Centovalli, à Locarno et à Muralto.

Chronique neuchâteloise

* **Vélocipédistes militaires.** — Les sous-officiers et soldats d'infanterie des années 1876 à 1879 pratiquant le vélocipède, qui ne sont pas encore inscrits comme vélocipédistes militaires et qui désirent se faire incorporer comme tels, sont priés de s'adresser au département militaire, au Château de Neuchâtel, avant le 15 mai courant, en fournissant une déclaration de l'autorité communale, constatant qu'ils possèdent une machine pneumatique (joindre le livret de service).

Les hommes admis dans le corps des vélocipédistes militaires auront une école de recrues à faire du 1^{er} au 24 août 1899 à Berne et ils devront assister aux manœuvres de corps d'armée du 25 août au 15 septembre.

Département militaire.

* **Liste des principales obligations de l'emprunt municipal de 1887 de la ville de Neuchâtel, sorties au 80^{me} tirage, le 1^{er} mai 1899 :**

Fr. 25,000 : N° 25,772.
Fr. 500 : Nos 26,228, 29,325.
Fr. 100 : Nos 11,039, 40,259, 100,895, 108,035, 115,663.
Fr. 50 : Nos 6,556, 28,046, 40,405, 51,550, 63,185, 69,110, 70,699, 89,295, 96,791, 113,804.
Fr. 25 : Nos 654, 9,728, 18,900, 21,117, 24,776, 27,088, 29,915, 41,105, 43,619, 45,152, 45,385, 60,097, 65,282, 68,720, 105,012.

Plus 2117 obligations à 12 fr. dont la liste sera affichée à notre bureau dans quelques jours.

Chronique de l'horlogerie

Contrôle fédéral des ouvrages d'or et d'argent. — Voici le tableau du poinçonnement du mois d'avril 1899 :

BUREAUX	Boîtes de montres d'or	Boîtes de montres d'argent	TOTAL
Bienne	1,998	36,923	38,921
Chaux-de-Fonds	38,854	4,971	43,825
Delémont	1,842	5,914	7,756
Fleurier	546	11,945	12,491
Genève	1,011	11,799	12,810
Granges (Soleure).	144	36,185	36,329
Locle	6,685	5,696	12,381
Neuchâtel	—	3,504	3,504
Noirmont	1,241	36,619	37,860
Porrentruy	—	35,263	35,263
St-Imier	637	18,972	19,609
Schaffhouse	—	7,103	7,103
Tramelan	—	37,109	37,109
Total	52,958	252,003	304,961

APPEL

en faveur du fonds de retraite pour institutrices et gouvernantes neuchâteloises ou élevées dans le Canton de Neuchâtel, ayant vécu à l'étranger.

Voici bien des années que la très sympathique association des « Amies de la Jeune Fille » s'occupe du placement d'institutrices et gouvernantes qui partent pour l'étranger, cherchant à leur assurer des conditions de sécurité inconnues autrefois. Or, s'il est très important d'exercer à l'occasion du départ une surveillance minutieuse tant à l'égard des jeunes filles elles-mêmes qu'en vue des familles qui les reçoivent, il n'est pas moins important d'étendre cette sollicitude aux institutrices qui reviennent de l'étranger, sans avoir réussi à se procurer des ressources suffisantes pour être à l'abri du besoin, alors que l'âge et les infirmités les réduisent à l'inaction. Il s'agit là souvent de détresses d'autant plus poignantes qu'elles sont mieux cachées par celles qui en souffrent. Emues de cette situation, deux « Amies de la Jeune Fille » ont pris l'initiative de convoquer un comité provisoire afin d'étudier la question. C'est ce comité qui adresse le présent appel au public neuchâtelois, espérant rencontrer pour cette œuvre une sympathie généreuse.

Il s'agirait de constituer un « Fonds de retraite en faveur d'institutrices et de gouvernantes neuchâtelaises ou élevées dans le canton de Neuchâtel, ayant vécu à l'étranger ».

Nous ne sommes du reste pas les premiers à nous mettre à l'œuvre. Il y a 14 ans, une femme de cœur, Madame Rappold, légua sa fortune (139,000 fr.) à une société fondée à Lausanne « qui a pour but de venir en aide, par une rente annuelle, à d'anciennes institutrices, particulièrement à celles qui sont revenues de l'étranger et dont les moyens d'existence sont insuffisants malgré un travail honorable et persévérant. » Les titulaires de ces rentes doivent être originaires du canton de Vaud, à l'exception de trois qui peuvent être genevoises.

Le canton de Genève, bien que privilégié dans une mesure très restreinte il est vrai par le fonds Rappold, vit se constituer dans le courant de l'année passée, avril 1898, une société poursuivant le même but. Celle-ci réunit assez rapidement une somme de 39,000 fr. qui fut le point de départ du « Fonds de retraite pour institutrices genevoises » et permit de pourvoir immédiatement aux besoins les plus pressants.

Le canton de Neuchâtel peut d'autant moins rester en arrière que le nombre de ses enfants qui parlent pour l'étranger est, toute proportion gardée, plus grand que dans les cantons de Genève et de Vaud. Que ceux qui ont le bonheur de garder leurs filles à la maison se souviennent des parents qui ont le regret de voir leurs enfants s'expatrier par nécessité et qui parfois, pour élever une nombreuse famille escomptent à l'avance l'argent gagné à l'étranger par celle qui quitte le toit paternel. Et quand celle-ci après de longues années, revient au pays, souvent le foyer domestique n'existe plus et les épargnes sont insuffisantes pour la mettre à l'abri du besoin.

Vous êtes-vous jamais demandé ce que deviennent les institutrices dont on ne veut plus, qui reviennent au pays sans ressources, qui restent seules et que la dignité de leur vocation tient à l'écart de la charité publique? Leur passé est parfaitement honorable, leurs certificats l'attestent, mais elles n'ont pas de quoi vivre ayant dû envoyer à leur famille le surplus de leurs gains. Il serait facile de fournir à l'appui des récits navrants, et l'enquête à laquelle le comité vient de se livrer prouve combien les besoins sont réels. Aussi est-ce avec une entière confiance que nous vous adressons cet appel, persuadés que vous ne le laisserez pas sans réponse. Vous nous aiderez généreusement à atteindre le double but que nous nous proposons.

1. Mettre à l'abri de la détresse matérielle les institutrices dignes d'intérêt en leur fournissant une subvention dans leur vieillesse.

2. Encourager à la prévoyance celles qui partent, en les engageant à profiter des conditions avantageuses offertes par la caisse cantonale d'assurances populaires et en les y aidant au besoin.

Nous voudrions ne pas attendre, pour répondre aux besoins urgents, la constitution d'un grand capital, mais nous mettre à l'œuvre aussitôt que les moyens nous en seront fournis. (Art. 5 et 6 des statuts).

Nous estimons, en effet, que, s'il est précieux de pouvoir compter sur des revenus certains, il n'est pas moins moral dans une œuvre comme la nôtre de faire l'expérience de la charité qui ne se refroidit pas, mais qui se renouvelle d'année en année.

Pour faire partie de la société, il faut avoir versé à la caisse, soit en une fois la somme minimum de 200 fr., soit une cotisation annuelle d'au moins 10 fr.

En implorant la bénédiction de Dieu sur notre projet, nous vous recommandons chaudement le présent appel et nous vous prions d'agréer l'assurance de notre haute considération.

Le comité provisoire se compose de :

- MM. F. de Perregaux, président.
- Louis Calame-Colin, secrétaire.
- Léopold Dubois, Directeur de la Banque cantonale, caissier.
- Henri DuBois, pasteur.
- Maurice Guye, pasteur.
- E. Quartier-la-Tente, conseil. d'Etat.
- Russ-Suchard.
- M^{lles} Mathilde Schéren.
- Pauline Houriet.

TRIBUNE LIBRE Les questions suivantes sont posées à nos lecteurs et les réponses paraîtront dans notre numéro du Dimanche 7 mai :

Estimez-vous que les monopoles sur le tabac ou sur la bière, proposés en vue de parfaire le déficit probable, qui résultera des lois fédérales en élaboration, puissent être imposés sans mécontenter la plus grande masse des citoyens?

Cas échéant, lequel est préférable? Voyez-vous quelque autre solution à la question?

Chronique locale

* La Fête du 1^{er} Mai. — La Fanfare du Grutli a ouvert la fête en parcourant nos rues, dimanche soir, jouant la *Retraite*.

La fête, hier, a été favorisée d'un temps superbe. A deux heures de l'après-midi un nombreux cortège s'est rendu de la Place de l'Ouest au Temple. Les participants étaient en

beaucoup plus fort contingent que les années dernières. Au cortège, 18 bannières et le drapeau rouge.

Au temple, M. Gustave Schaad, président de fête, ouvre la cérémonie. Il rappelle que c'est la 10^{me} fête internationale du travail, et constate avec plaisir le progrès de pénétration des idées socialistes.

M. le pasteur Pflüger, de Zurich, apporte les cordiales salutations et les vœux du parti ouvrier zuricois. L'orateur s'exprime en allemand.

Jésus, dit M. Pflüger, n'entrevoit pas un paradis aux cieux; il en prévoyait, il en eût voulu un sur terre. Jésus a toujours dit: « Donnez, vendez votre superflu. » Les socialistes ne vont pas aussi loin et demandent seulement que soient votées les lois qui prélèvent un peu de ce superflu.

La victoire du Christianisme provient de ses idées concrètes de bonheur sur la terre et non de principes abstraits relatifs à la vie future. Quand il fut devenu la religion des riches il est devenu un narcotique, un oreiller de paresse.

Relativement aux heures de travail, il ne s'agit pas de savoir si un homme peut travailler 12 ou 14 heures par jour sans que sa santé en souffre, mais il s'agit de savoir si l'homme n'a pas le droit de mener une vie où, à côté de son travail mécanique, il ait le temps et la force de cultiver son esprit et la vie de famille. La réduction des heures de travail est donc une revendication morale.

Il ne faut pas confondre, dit l'orateur, le socialisme avec l'anarchisme, car où le socialisme règne, il n'y a pas d'anarchisme.

En terminant, M. Pflüger blâme le Conseil fédéral d'avoir livré des Italiens, lors du regrettable soulèvement de Milan.

M. le Dr. Coullery voit le règne du socialisme dans l'application des préceptes de l'Evangile.

M. Jean Sigg, de Genève, repousse énergiquement l'analogie qu'on veut établir entre le Christianisme, qui a couvert des iniquités, et le socialisme qui tend à la liberté.

On accuse souvent les socialistes de s'attaquer aux hommes, mais c'est bien à tort qu'on les met dans le même sac que les anarchistes. Nous cherchons, dit l'orateur, à détruire des institutions auxquelles nous devons un régime misérable, alors que les anarchistes veulent la destruction des individus.

Si le parti socialiste a inscrit dans son programme la journée de huit heures, c'est parce que l'ouvrier doit avoir le temps de s'instruire; il faut qu'il ait le temps d'étudier les questions et n'aille plus voter qu'en connaissance de cause.

M. Sigg voit d'un bon œil les syndicats, car, dit-il, dans les syndicats se forment les cadres de la société de demain. Il faut que le parti socialiste ait des hommes prêts pour le moment où lui seront remises les rênes du gouvernement.

Les socialistes doivent aussi s'occuper de la protection des ouvrières. Partout où se fait sentir l'influence de la femme, les idées généreuses prennent le dessus.

Le parti socialiste doit travailler à une organisation sérieuse afin qu'à l'occasion son opinion pèse dans la balance. S'il avait été assez fortement organisé, les avantages offerts aux ouvriers par la loi sur les assurances maladies et accidents seraient bien plus considérables. Nous aurions déjà les 7 millions nécessaires pour les assurances. Actuellement, on trouve à faire face à de fortes dépenses militaires, mais on ne sait où prendre l'argent réclamé pour les assurances.

Si le parti socialiste avait été mieux organisé, le Conseil fédéral n'aurait pas osé livrer les Italiens, et depuis longtemps la police politique aurait disparu.

L'orateur termine en recommandant instamment aux socialistes de bien méditer ces paroles: « Proletaires de tous les pays, unissez-vous » et « Ouvrier, souviens-toi que tu es le propre artisan de ton émancipation. »

M. Piazzalunga s'adresse aux ouvriers italiens et la cérémonie est close.

De nombreuses sociétés ont apporté à la fête leur précieux concours, entre autres la Fanfare du Grutli, une masse chorale, qui a exécuté le *Chant du Premier Mai*, le *Grütlimännerchor*, la *Chorale des graveurs*, la section de chant de l'*Allgemeiner Arbeiterverein*.

On nous écrit :

Au Cercle ouvrier, chacun est content de la journée du 1^{er} mai, on échange de bonnes paroles. M. Sunier propose une souscription en faveur du Gewerkschaftsbund, car ces derniers temps la caisse a été fortement éprouvée par les grèves, conséquence inévitable des revendications légitimes des ouvriers. Cette souscription rapporte la jolie somme de 36 fr.

Deux mandolinistes, la Fanfare du Grutli, MM. Perroud et Rossi nous donnent un de leurs meilleurs morceaux.

Parmi les orateurs, M. Walter Biolley proteste contre l'idée de mélanger la religion avec le socialisme. Tout socialiste doit être indépendant, quitte à lui de préférer telle ou telle religion. Ce qu'il doit avant tout, c'est aider son prochain, et toujours regarder en avant pour toutes les réformes qui sont utiles à tous. La seule religion que nous devons avoir, c'est celle de l'humanité.

M. Luigi Piazzalunga veut bien encore prendre la parole. Il remercie les collègues de la Chaux-de-Fonds pour leur bonne hospitalité; il s'excuse des termes un peu trop violents, peut-être, dont il s'est servi l'après-midi au Temple, mais il l'a fait dans l'intention d'arriver au but que tous les socialistes poursuivent, la journée de huit heures et l'organisation ouvrière.

On nous dit que M. Sigg parle aujourd'hui au Locle, puis qu'il continuera une tournée de propagande qui durera près de huit jours.

* **Société ornithologique.** — Le Comité de la Société ornithologique pour l'exercice 1899-1900 a été constitué comme suit :

- MM. Georges Guermann, président;
- Albert Engel, vice-président;
- Fritz Dellenbach, secrétaire;
- Louis Frey, vice-secrétaire;
- G.-Arnold Beck, caissier;
- Louis Lergier, vice-caissier;
- Charles Guenot, bibliothécaire;
- Marc Hefti, conservateur du matériel;
- Jean Egger, assesseur;
- Jules Dubois, assesseur.

(Communiqué.)

** **Bienfaisance.** — La Direction des Finances a reçu avec reconnaissance :

Fr. 50 pour les Crèches, don des fossoyeurs de M. François Fauquez.

(Communiqué.)

Les Annonces sont insérées avec le plus grand succès et à bon marché dans L'IMPARTIAL.

Dernier Courrier et Dépêches

Washington, 2 mai. — Au Département d'Etat on déclare que la proclamation lancée par les Philippins au début de la campagne, renferme le maximum des concessions qui leur seront faites.

Cependant, les Etats-Unis sont disposés à mettre à l'essai la capacité des indigènes à se gouverner.

Washington, 2 mai. — Une dépêche de l'amiral Dewen dit que, suivant des renseignements dignes de foi, le lieutenant de la marine américaine et les dix hommes qui montaient la chaloupe *Yorktown* sont prisonniers au quartier général des Philippins.

Agence télégraphique suisse

Berne, 2 mai. — La police communique les détails suivants sur la grève des ouvriers travaillant à la Directe Berne-Neuchâtel : 400 ouvriers, dont 90 % de nationalité italienne ont quitté le travail. Tout était tranquille lundi soir, et les entrepreneurs espèrent que le travail sera repris sans retard. On assure d'autre part que ce ne sont pas tous les ouvriers de la Directe, mais seulement ceux des 4^{me} et 5^{me} lots qui ont quitté le travail. Dans ces deux lots on travaille 12 heures, tandis que la durée de travail est seulement de 11 h. dans les autres lots.

Berne, 2 mai. — Le Conseil fédéral a nommé premier lieutenant médecin M. Charles Bolle, du Locle. Il a nommé intendant du fort de Savatan M. René Guibert, de Concise, 1^{er} lieutenant.

Porrentruy, 2 mai. — La grève continue. Les ouvriers démonteurs commencent eux-mêmes à quitter le travail et on estime que le mouvement gagnera les ouvriers travaillant à toutes les parties de la montre. Aucun désordre n'est signalé. Des ouvriers circulent pour empêcher leurs camarades d'entrer dans les fabriques.

Lausanne, 2 mai. — Le congrès des ouvriers coiffeurs suisses a décidé la création d'un secrétariat permanent. Le congrès a voté une résolution tendant à obtenir la fermeture des salons de coiffure, dans toute la Suisse, l'hiver comme l'été, le dimanche à midi.

Paris, 2 mai. — Le *Figaro* publie aujourd'hui une analyse de la déposition du colonel du Paty de Clam, du 29 avril, qu'il dit tenir de source sûre. Du Paty affirme qu'il a toujours agi par ordre; il a été désigné, contre son gré, par le général de Boisdeffre, comme officier de police judiciaire en 1894; son rapport ne concluait pas à une culpabilité, mais exposait seulement des faits. Du Paty nie avoir eu des rapports avec la presse. Les lettres d'Esterhazy à M. Félix Faure, dont il a fourni le canevas, étaient connues du général de Boisdeffre. Le colonel du Paty assure qu'il a été tenu en suspicion, quand il a émis des doutes relativement à « faux Henry »; il a pu faire connaître ses doutes à M. Cavaignac, quelques jours avant l'interpellation Castelin. M. Cavaignac lui répondit de s'occuper de ses affaires. Du Paty dit aussi que le général Gonse lui a exposé la nécessité de sauver Esterhazy, afin d'éviter des complications diplomatiques pouvant entraîner la guerre, car on ne se sentait pas prêt. Le colonel du Paty a rapporté au général Mercier la phrase d'Henry dans la lettre écrite à sa femme: « Tu sais dans l'intérêt de qui j'ai agi » et son exclamation: « Ah! les misérables m'ont perdu... » Selon du Paty, cette phrase s'appliquait à tous ceux qui l'ont torturé et abandonné.

Du Paty déclare en terminant que le général de Boisdeffre avait promis de le couvrir d'or et aujourd'hui il est sacrifié.

Londres, 2 mai. — On télégraphie d'Ottawa au *Times* que le gouvernement a fait savoir que la subvention pour le câble du Pacifique ne dépassera pas vingt millions de livres.

Londres, 2 mai. — Le correspondant de Paris du *Morning-Post* déclare que l'on connaissait les clauses de l'arrangement anglo-russe, au quai d'Orsay, avant sa signature.

Madrid, 2 mai. — Une émeute a éclaté à Albuquerque, dans la province de Badajoz. Un instituteur qui dirigeait les émeutiers, a été arrêté.

Un escadron de cavalerie a été envoyé à Albuquerque.

Bruxelles, 2 mai. — Le premier mai a été célébré paisiblement dans les districts houillers. Dans tous les bassins houillers, la grève est maintenant presque générale. A Charleroi, on compte 26,000 grévistes, 20,000 dans le Centre, 20,000 à Mons et plus de 10,000 à Liège.

Londres, 2 mai. — On télégraphie de Pékin au *Times* que l'ingénieur en chef d'un syndicat de Pékin est parti pour l'Angleterre, après avoir visité les pays situés entre Shan-Sy et le fleuve jaune, dont la région est très riche en fer et en charbon. Les ingénieurs conseillent la construction d'un chemin de fer partant de la frontière méridionale du Shang-Sy et traversant la vallée du Yang-Tsé.

Etat civil de La Chaux-de-Fonds

Du 28 avril 1899

Recensement de la population en Janvier 1899 :

1899 : 32,238 habitants,
1898 : 31,605 »

Augmentation : 633 habitants.

Naissances

Buchwalder Juliette-Bluette-Joséphine, fille de Emile, guillocheur, et de Maria-Elisa Schenker née Bilat, Soleuroise.

Promesses de mariage

Borle Numa-Albert, procuré de commerce, et Indermühle née Baumberger Louise, tous deux Bernois.

Mariages civils

Henry Charles-Guillaume, graveur, Neuchâtelois, et Pathy Zéline-Mathilde, horlogère, Vaudoise.

L'Eplattenier Polybe-Albert, chargeur postal, et Audétat Alice-Eva, lingère, tous deux Neuchâtelois.

Béguin Paul-Victor, inspecteur des drainages, et Gaberel Marie-Olga, tous deux Neuchâtelois.

Gander Marc-Louis, horloger, Neuchâtelois et Bernois, et Vuilliomonet Bertha-Hermine, Neuchâteloise.

Rosselet Jo:ln-Ulysse, horloger, Neuchâtelois, et Vuilleumier Marie, couturière, Neuchâteloise et Bernoise.

Décès

(Les numéros sont ceux des jalons du cimetière)

22775. Herrmann née Wahlen Margaritha, veuve de Niklaus, Bernoise, née le 12 novembre 1831.

D'OU VIENNENT LES MAUX DE TÊTES

Question posée bien souvent à laquelle la réponse, quoique bien simple, est ignorée de beaucoup. En effet le mal de tête n'est pas une maladie, mais bien un symptôme commun à un très grand nombre de maladies ou bien à un état maladif. Que de remèdes sont indiqués et employés pour guérir les maux de tête qui ne font que suspendre momentanément ou soulager, lorsque c'est à l'état général qu'il faut apporter une médication efficace. Tantôt ils viennent de l'estomac, dont les digestions se font péniblement, tantôt de maladies de cœur ou d'intestins. Souvent encore les maladies nerveuses, les névralgies, l'hystérie les rendent plus insupportables et plus violents. La circulation défectueuse du sang et son épuisement sont souvent la cause de ces souffrances. C'est donc lui qu'il faut d'abord régénérer et c'est le remède le plus apte à cette guérison qu'il faut employer.

Mlle Louise Hédiguer, de Monterod, canton de Vaud (Suisse), nous dit dans la lettre suivante combien longtemps elle a souffert et de quelle façon inespérée, elle a recouvré la santé.

« J'étais, dit-elle, atteinte de maux de tête des plus violents depuis plus de trois ans. J'avais perdu tout sommeil et tout appétit et le moindre bruit me faisait atrocement souffrir. A certains moments, je croyais devenir folle et j'y aurais sûrement laissé ma vie, pour peu que cela se fût prolongé. Ce fut une de mes sœurs qui me sauva en me conseillant de prendre les Pilules Pink remède souverain. me dit-elle dans ce genre de maladies. Sans avoir la foi, j'essayai. L'effet fut enchanteur. La première boîte m'apporta un grand soulagement et les suivantes m'ont radicalement guérie. A l'heure actuelle, je me crois transportée dans un monde nouveau. »

C'est bien en fortifiant le sang qu'on lui rendra son action sur tout l'organisme et qu'on pourra combattre l'anémie, les maladies nerveuses, les rhumatismes, l'épuisement général, la neurasthénie.

Les pilules Pink sont les plus efficaces dans ces différents cas. Elles sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt principal pour la Suisse, Messieurs Doy & Cartier, droguistes, à Genève, 3 fr. 50, la boîte et 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco contre mandat-poste.

L'IMPARTIAL est en vente tous les soirs dès 7 heures à l'Epicierie de M. SAVOIE, rue de la Ronde 19.

Imprimerie A. COURVOISIER, Chaux-de-Fonds

Le Dr de Quervain
est de retour

n-1237-a 5263-2

Le domicile du n-1179-a
Docteur AMEZ-DROZ
est transféré
Rue du Parc 73

CONSULTATIONS
de 1 à 2 heures après midi. 5002-1

Ed. ROSENG-ZWEIFEL
Electricien
28, — RUE DE L'ENVERS — 28.
TÉLÉPHONE 5120-23
Eclairage électrique. ● Téléphone privé.
SONNETTES. Se recommande.

Attention!!!

Une personne capable et sérieuse est demandée pour diriger un atelier de polissage de boîtes argent et métal. — Adresser les offres avec références sous chiffres L. C. Poste restante. 4866-2

Association

Jeune commerçant parlant plusieurs langues, désire s'associer dans une bonne entreprise avec apport jusqu'à 120,000 fr. — Offres sous chiffre T. 1991 Y. à MM. HAASENSTEIN et VOGLER, BERNE. 5253-1

Mécanicien

Bien au courant de la petite mécanique, est demandé pour diriger un atelier. Certificats de capacités et de bonne conduite sont exigés. — Adresser les offres sous initiales A. Z. 5069, au bureau de l'IMPARTIAL. 5089-1

Brasserie de la Serre

Tous les **MERCREDIS** soir
des 7 1/2 heures 8089-121*

TRIPES
à la Mode de Caen.

FONDUES à toute heure.

BILLARD

Se recommande, G. Laubscher.

Nouvelle Pension

rue du Parc 6.
On demande des **PENSIONNAIRES.**
Service soigné.

4610-12 Veuve Stegmann.

CHAUD-LAIT

Tous les matins depuis 5 1/2 heures à 7 1/2 heures et le soir depuis 5 heures à 7 heures, chaud-lait de chèvres et de vaches. — Se recommande, J. STIRNEMANN, rue de la Paix 90. 4927-3

LAIT

On demande encore quelques magasins auxquels on fournirait du bon lait toute l'année et par quantité voulue. 5292-3 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Société de Consommation

Jaquet-Droz 27. Parc 54. Industrie 1.
111, Demoiselle 111. 1799-82

Lapins d'Australie exquis, la boîte de 1050 grammes, fr. 1.35.
Traite saumonée, 1re marque, la boîte de 590 grammes, 90 cent.
Traite saumonée, 2e marque, la boîte de 310 grammes, 65 cent.
Homard extra, 1re marque, la boîte de 570 grammes, fr. 1.85.
Homard extra, 2e marque « La Couronne », la boîte de 330 grammes, fr. 1.35.
Haricots secs, de choix, le kg. 2.—
Fèves grües, qual. fine, le kg. 50 c.
Huile d'olives nouvelle, le l. fr. 2.10
Vin blanc nouveau. le litre, 60 c.
Macon coteau, le litre, 60 c.
Vermouth-Quinquina, apprécié, le litre, fr. 1.50.
Rhum St-Lucie très vieux, le lit., 3 fr.

F. LEUZINGER

Très grand assortiment de

Rideaux et Portières

en étoffe à des prix très avantageux.

Beau choix de **Vitrages encadrés** de

TULLE et GUIPURE

dans tous les prix.

LITERIE ● TAPIS ● COUVERTURES

Commune de la **Chaux-de-Fonds**

Remboursement d'Obligations des Emprunts 1856, 1880, 1884, 1887.

Les Obligations des Emprunts ci-dessus sont sorties au tirage au sort et seront remboursées aux époques ci-après :

Emprunt 1856: 36 Obligations à 550 fr. :

N^{os} 11, 32, 102, 143, 268, 310, 321, 322, 351, 388, 400, 420, 462, 513, 531, 543, 648, 662, 722, 729, 806, 809, 842, 859, 861, 866, 883, 897, 913, 930, 937, 992, 997, 1030, 1150, 1179, dès le 1^{er} juillet 1899, à la Caisse communale.

Emprunt 1880: 44 Obligations à 500 fr. :

N^{os} 21, 27, 32, 81, 86, 210, 217, 271, 281, 332, 364, 377, 422, 435, 511, 516, 560, 583, 612, 617, 652, 661, 707, 724, 738, 766, 871, 936, 940, 951, 1067, 1087, 1119, 1183, 1231, 1296, 1332, 1389, 1393, 1394, 1395, 1553, 1567, 1571, dès le 1^{er} juillet 1899 à la Caisse communale.

Emprunt 1884: 40 Obligations à 500 fr. :

N^{os} 34, 37, 54, 69, 82, 89, 99, 136, 140, 154, 156, 187, 227, 241, 245, 256, 258, 261, 267, 279, 294, 300, 373, 382, 399, 410, 418, 431, 442, 467, 472, 493, 494, 500, 533, 543, 557, 615, 633, 638, dès le 30 juin 1899, à la Caisse communale.

Emprunt 1887: 25 Obligations à 1000 fr. :

N^{os} 22, 43, 189, 271, 360, 380, 500, 577, 696, 921, 1044, 1047, 1147, 1149, 1374, 1377, 1497, 1615, 1622, 1774, 1964, 1975, 1994, 2019, 2143, dès le 15 septembre 1899 à la Banque Fédérale (S. a.), à la Chaux-de-Fonds, à Zurich, et chez ses comptoirs en Suisse, ainsi que chez MM. Kaufmann & Cie, à Bâle.

On rappelle que les Obligations suivantes n'ont pas encore été présentées au remboursement :

Emprunt 1880: N^{os} 729 et 752, remboursables dès le 1^{er} juillet 1898.

Emprunt 1884: N^o 334, remboursable dès le 30 juin 1898.

La Chaux-de-Fonds, le 1^{er} mai 1899.

Le Directeur des Finances, **Ch. Wulleumier.**

Etude d'Avocats et de Notaire

Eugène Wille **Dr Léon Robert**

Avocat et Notaire

Avocat

58, rue Léopold Robert 58.

5324-6

Téléphone

Avis aux Ménagères!



LE FER à CHEVAL
Marque déposée.

mandé vivement l'usage du **Savon pur**, marque **LE FER à CHEVAL**, aux personnes soucieuses de leur santé et de la conservation de leur linge.
Son emploi conserve le tissu, donne au linge une éclatante blancheur et permet de réaliser

une économie d'au moins **30 pour cent.**

Ce **SAVON SUPÉRIEUR** ne se trouve que chez

N. Bloch, rue du Marché.

Leçons de français. QUI serait disposé à donner à un jeune homme des leçons de français. — Offres avec prix sous chiffres W. R. 5313, au bureau de l'IMPARTIAL. 5313-3

A louer pour St-Martin 1899

D JeanRichard 43, 3^{me} étage, bel APPARTEMENT de 3 pièces, avec cuisine et dépendances. Prix annuel 300 fr. eau comprise. 5323-6

S'adresser Etude Eugène Wille et Léon Robert, avocats, rue Léopold-Robert 58.

A vendre 1 lit complet (50 fr.). — S'adr. chez M. Stram, tapissier, rue de la Chapelle 9-A. 5003
A la même adresse, on demande un apprentie pour les débris.

Pension Dubois
LÉOPOLD-ROBERT 46
Ouverte dès 5322-3

Lundi 8 Mai.

Papiers Peints
et imitation de vitraux

- Cire à parquets -

Viotti & Stalner
Rue Jaquet-Droz 39 9420-91*

Spécialité de Modes

Chapeaux garnis depuis l'article ordinaire au plus riche.
Capotes dentelle et paille.
Coiffures pour dames.
Chapeaux non garnis.
Fournitures p^r Modistes
Tulle — Gaze — Mousseline.
Plumes. — Fleurs, etc.
Articles d'été au complet.
Gants longueur 4 boutons en crème, blanc, gris à 30 cent. seulement. 1603-249

Au BAZAR NEUCHATELOIS

Bas ♦ Chaussettes ♦ Bretelles ♦ Cravates

Escompte 3%

ON DEMANDE à placer une petite fille de neuf ans dans une famille de toute moralité. — S'adresser à M. Béat Zuber, rue de la Serre 38. 5229-2

Si vous souffrez

de douleurs rhumatismales, de sciatique, de lombago, enfin de douleurs quelconques

Essayez

Le Baume d'Hercule

vous serez étonné de son effet 151-94*

PHARMACIE BOURQUIN

Occasion!

A remettre la suite de **Rhabillages de pivots**. Bonne occasion pour un jeune homme sachant bien pivoter. Peu de reprise, On mettrait la personne au courant. — S'adresser à M. Paul Robert, rue Jaquet-Droz 8. 5102-1



Machine à régler

A vendre une machine à régler système Perret; un petit assortiment de **Spiraux** et les outils pour régler. 5220-2
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

A LOUER

de suite ou pour époque à convenir, un bel APPARTEMENT de 4 pièces, cuisine, corridor fermé et belles dépendances, au 1^{er} étage de la maison rue du Parc 71. S'y adresser. 5311-1*

F.-Arnold
DROZ
La Chaux-de-Fonds
Jaquet-Droz 39
MONTRES GARANTIES
Or,
Argent,
Acier et Métal
Détail

A vendre un sabre d'officier d'infanterie, bien conservé. — S'adr. à M. E. Bopp-Tissot, rue de la Paix 45, au 3^{me} étage. 4903

Société de Musique, Fanfare
Renan

Numéros non retirés des billets gagnants de la Tombola organisée en faveur de cette société :

4	379	713	1020	1356	1664
5	405	752	1021	1381	1692
24	420	758	1046	1399	1701
56	435	771	1078	1409	1748
77	464	777	1085	1412	1776
97	484	780	1101	1455	1789
106	486	792	1116	1462	1809
112	489	798	1131	1473	1811
117	500	826	1155	1475	1816
153	522	827	1216	1479	1822
216	561	862	1217	1489	1871
229	575	890	1247	1497	1872
246	592	932	1252	1511	1877
249	598	941	1261	1540	1879
251	605	946	1285	1544	1887
265	616	948	1295	1571	1906
271	634	970	1306	1580	1982
310	652	980	1320	1588	1985
313	667	988	1347	1591	1986
349	682	996	1348	1598	
361	688	1000	1349	1604	
364	698	1006	1351	1623	
368	705	1015	1354	1660	

Les lots peuvent être retirés chez M. Adolphe Maumary, d'ici à fin Mai courant, passé ce délai, ils seront la propriété de la Société. 5321-1

Le Comité.

A LOUER

pour le **11 Novembre 1899** ou époque à convenir dans une maison en construction devant le Stand des Armes-Réuies : **1^{er} étage** de 4 belles chambres, alcôve éclairée, grand balcon et dépendances. **2^e étage** de 3 chambres, alcôve et dépendances; ces 2 appartements peuvent être réunis en un seul au gré du preneur.

3^{me} étage de 4 chambres, alcôve éclairée, balcon et dépendances.
Eau et gaz installés, lessiverie dans la maison. 4883-6

A louer pour époque à convenir rue Léopold-Robert 44 un bel APPARTEMENT de 4 chambres, chambre de bains, dépendances, balcon, lessiverie, eau et gaz. S'adresser à M. Schaltenbrand, architecte, rue Léopold-Robert 74.

Commerçant, habile comptable et correspondant, demande place de suite dans un bureau ou gérance, industrie quelconque. Préentions modestes; références. — S'adresser sous Y. Z. 5060, au bureau de l'IMPARTIAL. 5060-1

Jeune mécanicien demande à se placer dans un atelier ou fabrique. — S'adresser à M. H. Flückiger, Quai du Haut 28, Bienne. 5043-1

Polisseuse. Une bonne polisseuse de fonds or, cherche à se placer dans un bon atelier, soit à la journée ou pour faire des heures; entrée au commencement de Mai. 5044-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Gouvernante. Une personne d'un certain âge et de toute moralité, cherche place comme gouvernante ou femme de chambre. — Pour références s'adresser rue du Parc 73, au 1^{er} étage.

Graveur. On demande de suite deux ouvriers graveurs pour argent. — S'adr. à M. Alcide Liechty, rue de France, Locle. 5050-1

Secrets. Un bon lingeur de secrets américains est demandé de suite. 5055-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Graveur, RELIEUR, MENUISIER. — On demande de suite un jeune graveur de lettres, ainsi qu'un relieur et un menuisier. 5084-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Sertisseuse. On demande de suite une bonne ouvrière sertisseuse. Ouvrage suivi et bien rétribué. Place stable. — S'adresser chez M. H. Banderet-Perret, rue Léopold-Robert 88. 5042-1
A la même adresse, on sortirait aussi des moyennes à sertir.

Emboîteur. On demande un bon metteur en boîtes après dorure pour petites pièces. Inutile de se présenter, si on ne connaît pas la partie à fond. — S'adresser chez M. A. Thiébaud, boulevard de la Capitaine 12 n. 5088-1

Démonteur. On demande un bon démonteur pour la petite pièce. Inutile de se présenter si on ne connaît pas la partie à fond et assidu au travail. — S'adresser chez M. A. Thiébaud, boulevard de la Capitaine 12 n. 5089-1

Guillocheur est demandé de suite. — S'adr. à l'atelier Oscar Mistely, rue Jaquet-Droz 27. 5090-1

Bottier. On demande un bon tourneur pour la petite pièce. — S'adresser à la Coopérative L'Union, rue du Nord 61. 5099-1

Violoniste. On demande un bon violoniste ou flûte pour petit orchestre; ayant l'habitude de jouer avec accordéon. — S'adresser à la Croix-Blanche, Fleurier. 5057-1

Cordonnier. Un jeune ouvrier ayant terminé son apprentissage chez un maître capable, pourrait entrer de suite; il aurait l'occasion de se perfectionner dans la fabrication de la chaussure orthopédique. — S'adr. à M. Maximilien Doms, rue des Envers 1, Le Locle. 5056-1

Servante. On demande dans un petit ménage sans enfants une bonne fille sachant faire un ménage soigné et la cuisine; gage 30 fr. 5098-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Société fédérale de Gymnastique
ANCIENNE SECTION
Dimanche 7 Mai 1899
Course annuelle du Printemps
à GOUMOIS
 En passant aux Usines de la Goule et au Sommetre (Spiegelberg).
 Rendez-vous au local à 7 heures du matin pour se rendre à la gare de la Place d'Armes et départ à 8 h. 20 pour le Noirmont. — Prix du billet (Aller et Retour): **1 fr. 60.**
 Tous les amis de la Société sont cordialement invités.
 5336-3 **Le Comité.**

Commune du Locle
Vente de bois
 Le vendredi 12 mai prochain, dès 9 h. du matin, la Commune du Locle vendra par voie d'enchères publiques, les bois suivants façonnés dans la forêt du Bois de Ville:
 48 pièces de charpente m³ 26,29
 75 billons sapin, 5^m 40 » 44,42
 22 » » 4^m » 7,37
 64 perches non écorcées » 8,—
 118 stères sapin
 100 stères hêtre
 650 fagots.
 Rendez-vous des miseurs devant le café Spiller, aux Planchettes.
 Le Locle, le 2 Mai 1899.
 5343-3 **Conseil Communal.**

LAPIDAGES
 de
Boîtes facettes et fantaisie
Mme A. GRANDJEAN
 R. Alexis-Marie-Piaget 65
 se recommande à Messieurs les fabricants d'horlogerie, monteurs de boîtes, graveurs, etc., etc. 5351-9

Bicyclettes garanties
 210 et 250 fr.
LANTERNES gaz acétylène
 10 et 13 fr. 5352-40
M. Jeanneret
 RUE DE LA CHARRIÈRE 26

Pommes de terre
 A vendre à la Grande Cave alimentaire, RUE LEOPOLD-ROBERT 9, un grand choix de belles pommes de terre pour planter, Printanières, Éclairs roses, Magnum, Boules de neige et Pommes de terre roses depuis 1 fr. 30 à 1 fr. 50 la mesure et de 8 à 9 fr. les 100 kilos. Plus un grand choix de

LÉGUMES FRAIS
 à des prix très modérés. 5086-1
 Se recommande, **Hirt-Freitag.**

Commis. Un jeune homme de Lucerne connaissant la tenue des livres et la correspondance cherche une place dans un bureau où il aurait l'occasion de se perfectionner dans la langue française. S'adresser à M. Joseph Bucher, Neustadtstrasse 33, Lucerne. 5345-2

Un jeune horloger connaissant son métier à fond et possédant un nouveau système simple et avantageux pouvant s'adapter à tous les calibres et être breveté, cherche place intéressée, soit chef d'atelier ou visiteur dans une bonne maison. — Prière d'adresser les offres sous C. R. P. Poste restante Succursale. 5312-3

Ressorts. Un jeune ouvrier, connaissant le réchaud, le moiré et l'adoucissage, cherche place dans un atelier. — Adresser les offres sous E. B. 5335, au bureau de l'IMPARTIAL. 5335-3

Un cocher ou camionneur connaissant bien les chevaux et les voitures, cherche place de suite. Bonnes références sont à disposition. — S'adresser au Bureau municipal, Reconvillier (Jura-Bernois). 5307-3

Femme de chambre. Une jeune fille de 22 ans, parlant l'allemand et sachant coudre, demande place comme femme de chambre pour le 15 courant. — S'adr. à Mlle B. Grieshaber, Zeughausstrasse 39, Zurich III. 5333-3

Apprentie. On désire placer une jeune fille comme apprentie modiste. — S'adresser rue du Puits 27, au 2^e étage, à gauche. 5337-3
 A la même adresse, à vendre des **Fourchettes** pour peintres en cadrans.

Apprenti. On demande à placer un jeune garçon de 15 ans, libéré des écoles, pour lui apprendre à repasser et remonter; si possible entièrement chez ses patrons. 5353-3
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Une jeune fille ayant reçu une très bonne instruction, cherche place soit dans un bureau, chez un fabricant d'horlogerie pour tenir les écritures ou dans un magasin. — Adr. les offres sous chiffres G. C. 5173, au bureau de l'IMPARTIAL. 5173-2

Apprenti. On cherche place pour un jeune garçon de 15 ans, fort et robuste, soit comme apprenti monteur de boîtes, dégrossisseur ou commis. — S'adr. rue du Puits 20, au 1^{er} étage 5237-2

Journalière. Une jeune femme cherche à aller en journées. 5316-3
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

On demande pour aider à procéder à un inventaire de magasin, mercerie et nouveautés, une **demoiselle** ayant déjà pratiqué dans cette branche. — S'adresser sous chiffres L. C. 5300, au bureau de l'IMPARTIAL. 5300-3

Remonteurs. De bons remonteurs sont demandés de suite pour la grande pièce ancre. 5296-3
 A la même adresse, une jeune fille est demandée comme **commissionnaire**. S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Un comptoir offre des sertissages, dorages, débris, nickelages, ainsi que des plantages ancre par séries. 5297-3
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Acheveur. On demande de suite un bon acheveur connaissant bien la grande pièce or et argent. 5298-3
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Graveur. On demande un ouvrier graveur. — S'adr. chez M. A. Robert, rue D.-Jean-Richard 16, au 3^{me} étage. 5303-3

Secrets. On demande de suite des **lameurs** pour secrets américains. — S'adr. à l'atelier Vœgeli, rue de la Serre 105. 5309-3

Guillocheur pour la machine. Place avantageuse est offerte à un guillocheur connaissant la machine. — S'adresser rue de l'Est 16, au 1^{er} étage. 5388-3

Remonteur. On demande de suite un horloger honnête et régulier au travail, sachant faire de petits rhabillages. Prouves de moralité exigées. S'ad. au bureau de l'IMPARTIAL. 5317-3

Remonteurs. On demande de suite 2 remonteurs pour pièces 11 lignes. — S'adresser chez M. A. Barfuss, rue Léopold-Robert 53. 5344-3

Aiguilles! Une ou deux jeunes filles de 14 à 16 ans, ainsi qu'un **jeune homme** robuste trouveraient place de suite. Rétribution immédiate. 5330-3
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Émailleurs. Deux émailleurs pourraient entrer de suite chez M. Paul Barbey, fabricant de cadrans, rue de la Serre 16. Inutile de se présenter si on ne connaît pas le travail des cadrans à bossés, fondants et noirs soignés. 5334-3

Polisseuses. On demande de suite de bonnes polisseuses de boîtes et cuvettes ayant travaillé à la transmission. — S'adresser à M. G. Borel-Calame, rue de la Paix 76 5350-3

Graveurs. Deux graveurs d'ornements, dont un enlèveur pour l'émail et un pour le millefeuilles peuvent entrer de suite à l'atelier Henri Bihler, rue du Grenier 34. 5341-3

Tailleur. On demande un bon ouvrier tailleur pouvant venir de suite travailler à l'atelier pour faire les réparations. — S'adresser chez M. Armand Blum, tailleur, 10, Place Neuve. 5315-3

Servante. On demande de suite une fille de bonne conduite pour aider à la cuisine et au ménage. — S'adresser Hôtel de la Croix-Fédérale, Crêt-du-Locle. 5310-3

Servante. On demande de suite une bonne servante de 30 à 40 ans, sachant cuire et faire tous les travaux d'un ménage. 5314-3
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Servante. On demande une jeune fille de bonne conduite ayant déjà servi chez des Israélites. — S'adr. rue du Puits 8, au 1^{er} étage. 5332-3

Jeune fille. On demande de suite une jeune fille pour travailler à une partie de l'horlogerie; rétribution immédiate. — S'adr. de 11 à 1 h., rue de la Demoiselle 14a, au 2^e étage. 5318-3

Jeune fille. On demande de suite une jeune fille pour aider au ménage et garder des enfants. — S'adr. rue Neuve 16, au magasin. 5349-3

Apprenti. On demande un apprenti boulanger. — S'adresser chez M. David Luchsinger, Pasquart, Bienne. 5325-3

Commissionnaire. On demande pour un jeune garçon âgé de 14 ans, ayant son certificat d'études primaires, actif et intelligent, une place de commis-commissionnaire dans une fabrique d'horlogerie ou autre. 5303-3
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Commissionnaire. On demande de suite une jeune fille fidèle, active et libérée des écoles comme commissionnaire. 5348-3
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Journalière. On demande régulièrement une personne honnête et consciencieuse sachant très bien laver et faire les chambres. 5342-3
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Acheveur-décocteur. On demande un bon acheveur-décocteur connaissant bien l'échappement ancre et le réglage. 4976-3
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Remonteur. On demande un bon démonteur-remonteur capable et sérieux, connaissant bien la pièce ancre et cylindre; il serait en outre chargé de l'entretien du comptoir et aurait son appartement dans la maison. On préférerait un ménage sans enfant. — S'adresser au comptoir Perret-Michelin, Eplatures. 5178-2

Repasseurs. Un comptoir de la localité demande de bons repasseurs et remonteurs pour répétitions à quarts. Travail lucratif et assuré. 5214-2
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Un jeune homme de 16 à 17 ans est demandé comme magasinier et aide de bureau. — S'adresser à M. J.-J. Kreutter, rue Léopold Robert 19. 5196-2

Servante. On demande une brave fille ou à défaut une personne d'âge mûr pour faire un petit ménage. — S'adr. le soir après 7 h., rue du Pont 19, au 2^e étage, à droite. 5217-2

Commissionnaire. On demande de suite un jeune homme libéré des écoles pour faire des commissions. — S'adr. chez M. A. Blum, Place Neuve 10, au 1^{er} étage. 5212-2

Journalière. On demande de suite une **personne active et de confiance pour laver, écurer, etc.** 5160-4
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Décorés argent. On sortirait régulièrement à 2 ou 3 ouvriers graveurs, des fonds à tracer et à finir à domicile. 5040-1
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Placier. On demande un bon placier à l'atelier de la **Compagnie SINGER**, rue Léopold Robert 37. S'y présenter le matin muni de références. 5286-2

Servante. On demande pour le 6 Mai une bonne fille pour s'aider aux travaux du ménage. — S'adresser chez M. Jules Étienne, rue de la Cure 3. 5018-1

Commissionnaire. On demande pour un **jeune homme** dans la quinzaine une bonne commissionnaire. 5080-1
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Polisseuse. Une bonne polisseuse de **cuvettes argent**, sachant son métier à fond, trouverait place stable; gage, 4 fr. par jour si la personne convient. Travail à la transmission. Entrée de suite. — S'adr. chez M. Léon Méroz-Veuve, Sonvillier. 4757-1

Logement. A louer pour St-Martin, près du Collège de l'Abbeille, un logement de 3 pièces avec part à la buanderie et gaz si on le désire. — S'adr. rue de la Demoiselle 124, au 2^e étage, à gauche. 5291-3

Pour cas imprévu à louer un **MAGASIN**; peut aussi être utilisé pour bureau, atelier ou entrepôt. 5294-1
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Logement. A louer pour St-Martin, proche un logement d'une pièce, alcôve, corridor, cuisine et dépendances. — S'adresser rue du Pont 21, au 2^e étage, à droite. 5339-3

Chambre. A louer de suite une belle chambre indépendante, meublée ou non, selon désir, à une personne de toute moralité; situation au centre. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 5289-3

Chambre. A louer pour le 8 mai, à un monsieur de toute moralité et travaillant dehors, une chambre meublée, exposée au soleil et dans une maison d'ordre. — S'adr. rue du Parc 32, au 2^e étage. 5295-3

Chambre. A louer une belle chambre meublée ou non, à des personnes de toute moralité. — S'adresser rue du Puits 9, au 2^e étage, à gauche. 5302-3

Belle chambre très bien meublée, exposée au soleil et tout à fait indépendante, est à louer dans une jolie situation. Convientrait à un monsieur aimant la tranquillité. 5301-12
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Chambre. On offre à partager une chambre meublée et indépendante avec un Monsieur de toute moralité. — S'adresser rue de la Demoiselle 146, au 2^e étage, à gauche. 5331-3

Chambre. A louer une chambre non meublée, au 1^{er} étage. — S'adresser à la Teinturerie, rue du Collège 21. 5346-3

Chambre. A louer, à 1 ou 2 messieurs travaillant dehors, une jolie chambre meublée. — S'adr. rue du Paix n° 69, au 2^e étage. 5104-2
 A la même adresse, on se recommande pour le **repassage**.

Appartement. A louer pour le mois de juin ou époque à convenir, **rue du Parc 16**, au 2^e étage, un appartement de 4 chambres, deux alcôves, cuisine et dépendances. — S'adr. rue de la Paix 17, au 1^{er} étage. 5066-4

Logements. A louer deux logements et dépendances, bien exposés au soleil, et situés près de l'Usine à gaz. L'un sera disponible dès le mois de Juin et l'autre en St-Martin 1899. — S'adresser à M. Ch. Vielle-Schilt, rue Fritz-Courvoisier 29a. 5079-4

Appartement. A louer pour St-Martin, proche un appartement de 3 grandes pièces au soleil, dont une indépendante et conviendrait pour bureau ou comptoir. — S'adr. chez M. Reinhold-Andrié, rue de la Demoiselle 10. 5174-2

Logement. Pour cas imprévu, à louer un magnifique appartement dans une maison moderne de 4 pièces, chambre de bonne, corridor, balcon, lessiverie, cour et coin de jardin potager. — S'adresser rue du Doubs 49, au 1^{er} étage. A la même adresse, à louer une **chambre meublée** à deux fenêtres, bien située et indépendante, à une personne de toute moralité. 5234-2

A louer ensuite de décès, dès maintenant ou pour toute époque à convenir, un bel **appartement** au 1^{er} étage, au centre des affaires, composé de 4 chambres avec grand balcon, plus 2 alcôves, chambre de bains et dépendances. — S'adresser en l'Etude du notaire **Charles Barbier**, rue de la Paix 19 4581-2

On remettrait gratuitement à un ménage sans enfants dont le mari travaille à la maison, un petit **logement** d'une chambre et cuisine, situé au Boulevard de la Fontaine, avec chauffage et part de jardin, moyennant quelques travaux d'entretien du jardin et des abords de l'immeuble. Moralité absolue exigée. Entrée le 6 mai prochain. — S'adr. à M. A. Mathey-Doret, ingénieur, rue Léopold-Robert 53. 4845-2

Chambre. A louer de suite une chambre bien meublée, exposée au soleil. — S'adr. rue de la Serre 96, au 1^{er} étage. 5166-2

Chambre. A louer de suite une belle grande chambre non meublée, et tout à fait indépendante. — S'adresser maison Jacob Streiff, rue de l'Hôtel-de-Ville 7, au 2^e étage, à droite. 5183-2

Chambre. A louer une chambre meublée, à une personne de toute moralité. — S'adresser, de midi à 1 heure et le soir après 7 heures, rue du Doubs 137, au 1^{er} étage à droite. 5219-2

Chambre. A louer une jolie chambre meublée, à un monsieur de toute moralité et travaillant dehors. — S'adresser rue de la Paix 77, au 2^e étage, à droite. 5233-2

Chambre. A louer de suite une chambre meublée à un ou deux messieurs tranquilles et solvables. — S'adresser rue de l'Industrie 25, au 1^{er} étage, à gauche. 5225-2

Appartement. A louer pour St-Martin, proche un 2^e étage de 3 chambres, cuisine et dépendances, bien situé. — S'adr. à M. E. Zuger, coiffeur, rue de la Balance 12. 4970-4

Logement. A louer de suite ou pour époque à convenir, un magnifique logement au 1^{er} étage, de 4 chambres, alcôve, cabinet de bains, deux balcons. 4836-5
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Magasin. A louer pour le 11 novembre 1899 un **grand magasin** avec logement situé **rue Léopold-Robert 72**. — S'adresser au premier étage. 4733-6

Logement. A louer de suite ou pour époque à convenir, un beau logement au soleil, 3 chambres, 1 cabinet, corridor, cuisine, dépendances. Situation centrale. 4723-6
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Appartement. A louer pour St-Martin, 1899, rue du Parc, un bel appartement de 4 pièces, dont 2 à 2 fenêtres, corridor fermé; prix **600 fr.** S'ad. au bureau de l'IMPARTIAL. 5087-1

Pour St-Martin 1899 à louer dans une maison d'ordre un beau **logement** de 3 pièces, alcôve, corridor et dépendances, bien exposé au soleil. — S'adresser rue de l'Industrie 1, au premier étage. 4932-1

Chambre. A louer, à des personnes de toute moralité, une belle grande chambre indépendante, meublée ou non et bien exposée au soleil. 5054-1
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Chambre. A louer de suite une belle chambre indépendante, bien exposée au soleil, meublée ou non selon désir. — S'adr. rue de la Demoiselle 133, au 2^e étage, à gauche. 5067-1

Chambre. A louer pour le 1^{er} Mai une belle chambre meublée, au soleil et au 1^{er} étage, à un monsieur de toute moralité et travaillant dehors. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 5064-1

On demande à louer pour St-Martin, proche un logement de 2 à 3 pièces, situé au soleil et dans un beau quartier. — Adresser offres avec prix, par écrit, sous chiffres A. Z. 5304, au bureau de l'IMPARTIAL. 5304-3

On demande à louer pour 2 personnes, 1 **appartement** de 2 ou 3 pièces, bien exposé et dans une maison d'ordre. 5039-1
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

On demande à louer de suite deux **CHAMBRES** indépendantes et non meublées; à défaut, une grande chambre. — S'adresser chez Mme Zulliger, rue du Progrès 119. 5103-1

On demande à acheter un bon **portager** n° 11 ou 12. — S'adresser au magasin rue de l'Hôtel-de-Ville 13. 5326-3

On demande à acheter d'occasion les livres nécessaires pour la III^e classe industrielle, plus une boîte de mathématique. S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 5218-2

On demande à acheter un **tapis de canapé** croché. — S'adresser rue de la Paix 67, au 1^{er} étage, à gauche. 5076-1

Machine revolver. On demande à acheter ou à échanger contre une forte machine à coulisses Schær (débrayage automatique), une machine revolver, si possible système Schær. — S'adr. Fabrique de boîtes Ecabert-Ziegler, Les Bois. 5047-1

A vendre 2 lits complets, 1 lit de fer, 1 lit d'enfant, 1 canapé, 2 tables de nuit, 1 table ronde, 3 carrées, 1 chaise d'enfant, 1 secrétaire, 2 commodes, 6 chaises, 6 tabourets, 1 poussette, 1 glace, plusieurs pendules, 1 potager, 1 couleuse et beaucoup d'autres objets trop longs à détailler. Le tout peu usagé. — S'adr. rue de la Ronde 15, au 2^e étage, à droite. 5306-3

Bicyclette. A vendre pour cause de santé un vélo pneumatique. Prix, 130 fr. — S'adresser, entre midi et 1 heure, rue de la Paix 7, au 1^{er} étage, à gauche. 5299-3

A vendre un **potager**, moyenne grandeur et bien conservé; plus un bois de lit noyer à 2 places, avec pailasse à ressorts. Bas prix. — S'adresser rue du Parc 32, au 1^{er} étage. 5329-3

A vendre une belle **poussette** à 4 roues, très peu usagée. — S'adresser rue du Pont 14. 5169-2

A vendre un potager à pétrole à 2 trous (6 flammes), un établi de graveurs à 2 places, une banquette, un feuillet de table neuf, un fauteuil neuf; le tout très propre et à prix raisonnable. — S'adresser rue de la Paix 83, au 3^e étage à gauche. 5328-3


Bicyclette. A vendre une excellente bicyclette pneumatique peu usagée. Occasion unique. — S'adresser au Café de Tempérance, Place Neuve 12, de 7 à 8 h. du soir et de midi à 1 h.

A la même adresse, on se recommande pour tous genres d'écritures à faire à la maison ou à domicile. 4931-3

Bicyclette. A vendre une très bonne bicyclette pneumatique bien conservée et à bas prix. — S'adresser entre midi et une heure et après 7 heures, rue Marie-Alexis Piaget 47, au rez-de-chaussée. 5172-2

Poussettes anglaises sont à vendre à très bas prix, faute de place. Achat, vente et échange. S'adresser 5154-2
SALLE DES VENTES, rue Jaquet-Droz 13.

Bicyclette. A vendre à très bas prix, pour cause de santé, une bicyclette pneumatique, marque américaine très peu usagée. Occasion exceptionnelle. 5187-2
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

 A vendre, à un prix modéré, deux beaux chiens d'arrêt, âgés de 1 1/2 an. — S'adr. à M. Arnold Zwahlen, St-Imier. 5180-2

A vendre un lit Louis XV complet et une pailasse à ressorts à 2 places neuve avec trois coins. — S'adresser rue de la Serre 63, au 1^{er} étage. 5191-2

A vendre d'occasion 1 bois de lit avec sommier, 2 poussettes, 1 matelas bon crin, 1 petit potager à pétrole et des tableaux; bas prix. — S'adr. rue du Puits 18, au 2^e étage, à gauche. 5236-2

A vendre beaux lits Louis XV tous neufs, lits ordinaires neufs en crin animal, lits usagés en crin animal et végétal, un lit à deux places complet, lavabos, canapés, tables rondes, tables carrées avec pieds tournés, table de nuit, chaises en bois dur, un joli potager, avec bouilloire presque neuf; le tout très bon marché. — S'adresser rue du Parc 46, au sous-sol. 5230-2

A vendre ou à échanger contre une balance à poids de 10 à 15 kilos, une belle grande malle. S'adresser rue de la Serre 38, au 1^{er} étage. 5232-2

A vendre pour cause de départ des **meubles**, tels que lits, canapés, lavabos, tables, etc.; le tout à bas prix. 5045-1
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

A vendre ou à échanger une **bicyclette** pneumatique. — S'adr. rue de l'Hôtel-de-Ville 38, au café. 5097-1

A vendre ou à échanger contre bonne **bicyclette** une jolie **montre** or 19 lig., mouvement très soigné. — Adresser les offres rue de la Serre 38, au 1^{er} étage. 5074-1

A vendre ou à échanger des **chiens**. — S'adresser rue de l'Hôtel-de-Ville 38, au café. 5096-1

Aux décalqueurs! A vendre des machines à décalquer (système Fête). Prix exceptionnel. — S'adr. à M. Nicole-Humbert, sertissage de diamants, rue de la Promenade 12. 4725-1

La personne bien connue, qui a le jour du Terme, lundi dans l'après-midi, enlevé un **portemonnaie** contenant quelque argent, sur la table du corridor, chez Mme S. Moch, rue Jaquet-Droz 13, est priée de le rapporter si elle ne veut pas s'attirer des désagréments. 5235-1

Perdu rue Léopold-Robert, un **portemonnaie** en cuir, renfermant 14 fr. 50. — Prière de le rapporter, contre récompense, au bureau de l'IMPARTIAL. 5240-2

Perdu dimanche, entre 5 et 6 h. du soir, une **montre** argent galonné, 13 lig., depuis la Place de l'Hôtel-de-Ville, en passant par la rue de la Balance jusqu'au haut du Versoix. — Prière de la rapporter, contre récompense, chez M. Bolliger, rue du Progrès 1. 5256-2

Fusil Vetterli. Il a été échangé au Stand des Armes-Réunies, en 1898, un fusil Vetterli n° 185,351 contre celui n° 226,056. — Prière d'en faire le contre-échange chez M. Jean Zahnd, rue de l'Industrie 2. 5162-3

Perdu un **psautier**. — Le rapporter, contre récompense, au bureau de l'IMPARTIAL. 4874-8

— Mademoiselle, dit-il, vous ne me connaissez pas, vous ne m'avez jamais vu... mais permettez-moi de vous rassurer tout de suite et d'attirer votre confiance... Considérez-moi comme le meilleur de vos amis... Vous avez beaucoup souffert, je le sais.

— Qui donc vous l'a dit ?

— Des personnes qui vous aiment.

— En dehors de Charlot et de la maîtresse de la Pierre-de-Marbre, je ne connais personne qui me porte intérêt.

Il y avait de l'amertume dans ses paroles.

— Au moins, dit-il, pour toutes vos misères, vous n'avez pas gardé de la haine dans votre cœur ?

— De la haine ! Contre qui ?

— Contre ceux qui ont été les premières causes de vos souffrances, contre ceux qui vous ont abandonnée dès votre naissance.

— Mon père, ma mère, n'est-ce pas ! demanda-t-elle rêveuse.

— Votre père et votre mère, oui.

— Je n'ai pas de la haine contre eux. S'ils vivent, ils sont encore plus à plaindre que moi, puisqu'ils ont le souvenir, c'est-à-dire le remords.

— C'est vrai ! dit-il en baissant la tête.

— Du reste, je ne les crois pas coupables... ma mère surtout...

— Et d'où vient cette... pieuse croyance ?

— Je ne sais pas.

— Pensez-vous souvent à votre mère ?

— Oui, souvent. J'ai cru, pendant longtemps, qu'un hasard me la rendrait... Je rêvais d'elle presque toutes les nuits...

— Et maintenant ?

— Oh ! c'est fini, je n'y pense plus. J'ai perdu l'espérance...

— Vous avez tort !

Elle tressaillit.

— Pourquoi, monsieur ?

— Si quelqu'un venait vous dire : « Ne perdez pas tout espoir. Au contraire, peut-être n'avez-vous jamais été aussi près de retrouver vos parents !... »

— Monsieur, oh ! monsieur ! dit-elle, dans une agitation indescriptible, que savez-vous ?... Mon père, ma mère... vous les connaissez ? Ils vivent ? Ils ne m'ont pas oubliée ?

Il hésita. Qu'allait-il répondre ? Un cruel combat se livrait en lui, entre son amour naissant pour cette adorable jeune fille et le remords de l'abandon d'autrefois...

— Oui, dit-il, oui, je connais votre mère...

— Et mon père ?

— Vous demandez votre père ? Vous l'aimeriez donc, s'il vous était rendu !

— Oh ! si je les aimerais, lui et elle !

Et elle joignit les mains, le visage tout mouillé de larmes.

— Votre père, mon enfant, je ne le connais pas... peut-être votre mère voudra-t-elle vous parler de lui... vous dire ce qu'il est devenu, vous prendre par la main et vous conduire dans ses bras... elle le peut...

— Et ma mère ? parlez-moi d'elle, monsieur, puisque vous êtes son ami.

— Votre mère est une sainte, ses vertus sont admirables. Elle fut obligée de vous abandonner autrefois, après des misères sans nombre, presque mourante à force

de privations et si elle vous abandonna, ce fut parce qu'elle sentait que la raison s'en allait de son cerveau ; elle devenait folle, elle voulut même un jour se tuer avec vous, puis, ayant eu horreur de ce qu'elle avait tenté de faire mais comprenant que bientôt elle ne vous protégerait plus, elle vous conduisit au bureau de l'Assistance publique.

— Ma pauvre maman ! !

— Vous avez raison de la plaindre. Lorsqu'elle sortit de l'hospice, elle était complètement folle... Elle resta folle pendant de longues années...

— Et mon père ? Où était-il donc ? Pourquoi ne la protégeait-il pas ?

— Votre père l'avait délaissée depuis longtemps... il était ambitieux, faible de caractère... Il avait quitté la France... pour faire fortune...

— Pauvre, pauvre maman ! répéta-t-elle.

Et elle paraît, un moment, absorbée dans une rêverie.

Puis, tout à coup, prenant les mains de Richard :

— Si vous êtes venu, c'est que ma mère n'est pas loin !

— Elle n'est pas loin, en effet... je puis même, si vous le désirez, vous conduire tout de suite auprès d'elle.

Elle se mit à rire et, tout à la fois, à sangloter.

— Si je le désire ! dit-elle, si je le désire ! Oh ! monsieur, je vous en supplie, ne retardez pas ce bonheur d'une minute !...

Et ses mains frémissantes de fièvre serraient de toutes leurs forces les mains de Richard ; ses yeux brillaient, dans ses larmes, et son sourire suppliant affolait le père coupable.

— Venez donc !

Il l'entraîna. Marie-Thérèse les attendait devant l'auberge.

Richard lui demanda :

— Vous savez sans doute où je trouverai Liette ?

— Chez M. Milberg on nous renseignera.

Dix minutes après, Marie-Thérèse se faisait annoncer au magistrat.

Aux premiers mots, Milberg l'interrompit :

— Madame Larnaudet est chez moi, dit-il. Et Charlot est libre depuis hier. Inutile de vous dire que la pauvre femme est enfermée avec Charlot, auquel elle fait recommencer pour la dixième fois l'histoire de sa fille.

— Sa fille est retrouvée. Je l'amène avec moi.

— Comme elle va être heureuse ! Je vais l'envoyer chercher...

Il sonna un domestique. Presque aussitôt après apparut Liette. Elle embrassa Marie-Thérèse.

— Vous avez des nouvelles de Bertine ? dit-elle, pleine d'angoisse.

— Non, Liette ; mais il y a ici un homme qui désire vous parler d'elle.

— Ah ! fit-elle découragée. Je suis prête à le recevoir.

Marie-Thérèse sortit. Elle revint presque aussitôt avec Richard, qui tenait par la main Bertine intimidée.

— Richard ! Vous ! dit Liette, se levant brusquement.

Et son regard tombe sur Bertine... Alors, elle se tait. La mère et la fille se regardent... longuement... silencieuses toutes deux... Elles sont indécises, elles sont inquiètes.

(A suivre.)

LA LECTURE DES FAMILLES

FEUILLETON

DE

L'IMPARTIAL

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES, PARAISSANT A LA CHAUX-DE-FONDS

Prix d'abonnement : Un an, fr. 10 ; six mois, fr. 5 ; trois mois, fr. 2.50

Les Enfants Martyrs

PAR

JULES MARY

DEUX INNOCENTS

ÉPILOGUE

Hors de danger

Heureusement elle avait appris, par une lettre de Richard, que le banquier avait commencé des recherches de son côté.

Elle ne perdit pas l'espoir.

Le lendemain elle était à Charleville et se présentait chez M. de Milberg. Elle avait hâte de voir Charlot et s'entretenir avec lui de Bertine. Elle se présenta à Milberg avec une lettre de Marie-Thérèse. On lui permit tout de suite d'aller visiter Charlot à la maison d'arrêt.

Quand on amena l'enfant au parloir et que Liette lui eut dit qu'elle était la mère de Bertine, Charlot se jeta dans ses bras :

— Où est-elle ? L'avez-vous retrouvée ?

Elle le consola, lui rendit un peu de calme ; et l'attirant auprès d'elle, prenant dans ses mains les mains du jeune garçon, elle lui fit dire sa triste histoire et celle de Bertine. Et dès les premiers mots, quand il raconta les sinistres souvenirs de la Berlaude et de la rue de la Parcheminerie, elle se rappelait l'enfant qui la regardait jadis, avec de bons yeux si rêveurs, et qui aimait se faire embrasser. C'était vraiment un écho de sa fille qu'elle entendait dans les paroles de ce brave garçon ! Elle ne se rassasiait pas de l'interroger. Et lui ne se lassait pas de parler d'elle. Il avait tant de choses à dire, tant de misères !

Et ce qui frappait droit au cœur maternel de Liette, c'est qu'au milieu de toutes ces misères, sa fille était restée honnête !... Honnête malgré tous les découragements, les rebuffades, les injustices, les déconvenues ! Honnête malgré les conseils de Borouille ! Honnête malgré les entraînements de l'exemple ! Et Charlot, avouant

tout, disait aussi que, grâce à elle, il n'était pas devenu mauvais ! Il avait presque succombé, un jour ; il avait été faible, un moment ! C'était Bertine qui l'avait tiré de l'abîme où il roulait et lui avait rendu courage !

Elle écoutait, la mère, dans un ravissement.

Et déjà, sans la connaître, elle était fière de sa fille.

Elle quitta Charlot ; mais ce fut, grâce à la protection de Milberg, pour revenir le lendemain et les jours suivants ; du reste, Milberg, dont l'enquête sur Charlot se poursuivait activement, se proposait de rendre bientôt le jeune garçon à la liberté !

Il avait, en effet, fait interroger les chefs sous la direction desquels avait travaillé Charlot ; il avait contrôlé les renseignements de Mabillot, et de tout ce travail résultait pour lui la conviction qu'il avait affaire à une honnête et droite nature. La liberté, pour Charlot, ce n'était donc plus qu'une question de quelques heures. Et Milberg, le lendemain du jour où il aurait fait cet acte de justice, se promettait d'envoyer sa démission.

Le remords de Borouille le poursuivait. Il ne pouvait plus faire partie de la magistrature, alors qu'il se savait le père de ce féroce garçon. Quelque jour Borouille repaierait. Et il voulut fuir le plus loin possible pour ne pas voir les débats d'une cause célèbre où chaque mot tomberait sur son âme en la brûlant.

Il était veuf, riche, sans enfants. Il pouvait à sa guise adopter Charlot sans famille, lui consacrer sa vie, faire de lui, en développant les précieuses qualités de ce jeune cœur, un honnête homme, et ainsi, l'ayant sauvé, il reprendrait un peu de tranquillité d'esprit. La faute de jadis avait jeté un bandit à travers le monde. Son remords d'à présent donnerait à la société un homme qui lui serait utile. Il avait fait un malheureux, il ferait un heureux. Il expierait ainsi et ainsi, serait moins coupable.

II

Qu'est devenue Bertine ?

Après l'arrestation de son ami, elle avait fui jusqu'à Charleville. Harassée par cette nuit d'insomnie et de marche, elle était entrée dans une auberge, près de la Meuse, et avait dormi toute la journée. Heureusement elle avait quelque sous. En les économisant avec avarice, elle pouvait vivre huit ou dix jours et chercher de l'ouvrage. Mais elle avait hâte de savoir ce qui était arrivé après son départ de la Pierre-de-Marbre.

Elle se procura un journal. Elle n'y vit rien. Ce fut le lendemain seulement que les journaux rendirent compte

du crime. Elle apprit ainsi que Borouille s'était évadé, mais que l'arrestation de Charlot ayant été maintenue, le jeune garçon avait été conduit à la maison d'arrêt de Charleville.

Si près d'elle ! Pendant la journée elle se fit renseigner et passa sur la place déserte où est située la prison. Elle regardait cette triste maison et soupirait en pensant que derrière ces murailles jaunes son Charlot se lamentait, sans doute.

Elle revint sur cette place, tous les jours, avec la vague espérance qu'elle réussirait peut-être à apercevoir Charlot.

Et une fois elle s'y croisa avec une femme à cheveux blancs, à figure très douce, qui sonnait à la porte de la prison et entra.

C'était Liette, c'était sa mère.

Le soir même de ce jour-là, elle était allée, désespérée s'asseoir sur un tas de pièces de bois, au bord de la Meuse, et elle pleurait silencieusement en regardant couler l'eau. Elle ne trouvait pas d'ouvrage. C'était le calvaire d'autrefois, après le départ de chez le contrebandier. « D'où sortez-vous ? Avez-vous des papiers ? » Elle n'osait répondre.

L'ombre descendait doucement sur la rivière. Elle n'y prenait pas garde. Elle se disait que mieux valait en finir tout de suite, qu'elle n'avait plus besoin de vivre, puisque Charlot n'était plus là.

Elle n'aperçoit pas derrière elle un homme qui la regarde, qui suit ses mouvements et qui cherche à voir ses traits. Elle se lève, descend vers la berge, et, voulant mourir, se retourne pour s'assurer que personne ne l'en empêchera. Et deux exclamations s'échangent. L'homme et la jeune fille se sont reconnus, et l'homme se précipite vers Bertine.

— Bertine !

— Criquet !

C'était l'infirme, en effet.

— Eh bien ! dis donc, Bertine, je suis arrivé à temps, hein ?

— Oui, dit-elle, sombre. Si tu n'étais pas venu, ce serait fini.

— Tu es malheureuse ?

— Oui. Tu ne sais donc rien de ce qui est arrivé ?

— Si je sais tout, au contraire. Vois-tu, j'ai eu tort de ne pas vous suivre. Ah ! si c'était à recommencer !... Borouille m'a obligé à revenir avec lui à la villa du général. Nous avons failli être pincés. Depuis ce temps-là, je me cache... Oui, oui, je sais tout ce qui s'est passé à la Pierre-de-Marbre. Je l'ai lu dans un morceau de journal. Charlot est arrêté. Pourquoi ?

— Pour rien. Nous sommes si habitués aux injustices.

— Ecoute, ma Bertine, j'ai été coupable, moi, puisque j'ai suivi Borouille ; mais, je te le dis, j'en ai assez. Je veux travailler et être honnête comme toi et Charlot... Eh bien ! j'ai une idée...

— Laquelle ?

— Tu as tort de te sauver. On te cherche peut-être, mais pas pour te faire de la peine. Eh bien ! mon idée, la voici : je vais aller jusqu'à la Pierre-de-Marbre. Je m'informerai de ce qui s'y passe. Je saurai ce que tu as à craindre et je viendrai te le dire. Mais tu vas me promettre de ne pas te jeter à l'eau.

— Oui. Mais si tu rapportes de mauvaises nouvelles, ce sera bientôt fini, va !

— Où pourrai-je te revoir ?

— Je couche dans une auberge tout près d'ici. Je te la montrerai.

Ils remontèrent ensemble.

— C'est là, dit-elle en lui désignant une petite maison verte, avec des tonnelles.

— Dans trois jours, dans deux jours peut-être, je serai près de toi.

— J'ai assez d'argent pour vivre encore trois jours... Après...

III

Le lendemain, dans l'après-midi, Criquet arrive à la Pierre-de-Marbre.

Il a mendié le long du chemin. Il est infirme. On lui refuse rarement.

Assis au bord du bois, il dévore une croûte de pain. Puis, quand il a fini, il se dirige vers la ferme.

Marie-Thérèse l'aperçoit, le prend pour un mendiant et cherche quelques sous dans la poche de son tablier. Elle les lui tend. Il accepte. Mais, au lieu de partir, il attend, se dandinant tantôt sur sa bonne tantôt sur sa mauvaise jambe.

— Que voulez-vous donc ? interroge la fermière.

— Vous dire deux mots, en secret.

Marie-Thérèse s'éloigne un peu avec lui.

— Parlez, personne ne peut nous entendre.

— Je sais que vous êtes une bonne femme et que vous ne voudriez pas me faire arriver de la peine. Je sais aussi qu'on vous a raconté toute notre histoire et que vous me connaissez de nom. Je suis Criquet.

— L'ami de Bertine, l'ami de Charlot ? dit-elle avec vivacité...

Puis, tout à coup, avec une sorte de terreur, elle ajouta :

— Le compagnon de Borouille ! Que désirez-vous ? Pourquoi êtes-vous venu ?

— Je suis venu pour vous dire que Charlot et Bertine ne méritent pas qu'on les emprisonne. Il n'ont rien fait. Je suis venu vous dire également que Bertine est désespérée et que, si personne ne vient à son secours, elle a pris la résolution de mourir. Elle allait se jeter dans la Meuse, simplement, quand je suis arrivé.

— Vous savez où est Bertine ? dit Marie-Thérèse avec joie.

— Oui. Je l'ai quittée hier soir, et elle m'attend. Si je ne lui apporte pas une bonne réponse, si elle voit qu'elle est, de nouveau, abandonnée de tout le monde, alors...

— Mais rien ne menaçait Bertine. Elle a eu tort de s'enfuir.

— Elle a eu peur. Elle est payée pour cela. Et je me suis dévoué, moi, au risque de tomber dans une souricière.

Il s'arrêta, en voyant deux hommes s'approcher de lui et de Marie-Thérèse. Vêtus de redingotes noires, portant la moustache, l'un des deux ayant en plus les favoris, ils n'avaient pas l'air de paysans, même endimanchés.

— Et voilà, ça sent le roussin ; je m'en doutais, fit l'infirme.

C'étaient deux agents, en effet, mais de ceux que Richard Larnaudet avait envoyés à la recherche de Bertine. Ils étaient en surveillance à la Pierre-de-Marbre, pendant que leurs camarades battaient le pays aux alentours. Ils

avaient le signalement de Bertine et de ses trois compagnons d'autrefois. De Charlot ils ne s'occupaient pas, puisqu'il était sous les verrous; mais Borouille et Criquet étaient libres, et cela pouvait servir à retrouver les traces de la jeune fille. En apercevant l'infirmes, ils avaient flairé en lui Criquet, le boiteux, et rôdait autour de Marie-Thérèse.

Marie-Thérèse leur avait donné l'hospitalité à la ferme, car Liette l'avait prévenue de leur mission pacifique.

Elle rassura donc Criquet.

— Ce sont des agents, en effet, dit-elle, mais vous n'avez rien à redouter d'eux.

Elle les appela. Ils s'approchèrent. Elle désigna Criquet :

— Ce garçon va vous conduire vers Bertine, dit-elle.

— Où se cache-t-elle ?

— Oh ! oh ! fit Criquet, je suis prudent, moi. Qu'est-ce qui me prouve que vous ne me trompez pas et que vous ne trompez pas Bertine ?

— Tout simplement ceci, dit Marie-Thérèse : nous cherchons Bertine pour lui faire connaître son père et sa mère...

— Son père et sa mère ! Ah ! mon Dieu ! oui, oui, je vous crois... Vous n'oserez pas abuser de ces deux noms-là pour me tromper. Et puis, j'ai confiance en vous, moi, dit-il en s'adressant à Marie-Thérèse. Je vous conduirai auprès de Bertine quand vous voudrez.

Les agents avaient des instructions particulières de Richard Larnaudet. C'était à lui qu'ils devaient ramener Bertine, et Richard n'avait pas parlé de Liette. Ils télégraphièrent au banquier. Le soir même, Richard répondait qu'il prenait l'express pour Charleville et qu'il arriverait dans la nuit. Il leur donnait rendez-vous à l'hôtel de France, le lendemain matin.

Le soir, les agents partirent en voiture avec Criquet et Marie-Thérèse. Celle-ci avait voulu les suivre. Elle avait pour Liette une amitié de sœur, et pour Bertine une tendresse de mère. Elle serait heureuse de leur bonheur à toutes deux; et elle avait si rarement l'occasion d'être heureuse qu'elle désirait profiter de ces sourires et de ces larmes de joie, qui était son œuvre, à elle.

Bertine n'avait pas quitté la petite chambre de l'auberge où elle était descendue, quelques jours auparavant.

Ce fut là que Marie-Thérèse entra, toute seule. Bertine, assise près de la fenêtre, regardait toujours la Meuse, qui l'attirait.

— Bertine ! Mon enfant !

Elle se retourne, jette un cri et tombe dans les bras de la fermière.

— Oh ! maîtresse, maîtresse, vous êtes venue !

— Mais oui, méchante enfant...

Et, au lieu de la gronder, elle l'attire sur ses genoux, la caresse. Bertine pleure. Elle la laisse pleurer. Bertine se tait. Une question est sur ses lèvres; elle n'ose la formuler. Il faut que Marie-Thérèse devine :

— Charlot, n'est-ce pas ?

— Oui... Charlot !... Oh ! maîtresse, il n'est pas coupable, sauvez-le !

— Charlot sortira de prison dans quelques jours, demain peut-être.

— Vraiment ! Oh ! maîtresse, vous ne me trompez pas ?

— Et Charlot a trouvé, dans le magistrat qui l'a

interrogé, un protecteur qui désormais ne l'abandonnera plus.

— Ah ! fit Bertine, subitement redevenue pâle, et nous serons de nouveau séparés, et pour toujours, sans doute ?

— Oh ! vous, mon enfant, un bien plus grand bonheur vous est réservé.

Elle secoua sa jolie tête; mais ses yeux questionnaient la paysanne.

— Il n'y a pas de bonheur pour moi loin de mon Charlot ! dit-elle. De quoi donc voulez-vous parler ? A quoi faites-vous allusion ?

— Je n'ai pas le droit de vous en dire davantage, mon enfant; mais demain — demain sûrement — sera pour vous un jour de grande joie, et dont vous vous souviendrez toute votre vie.

Les deux agents étaient allés attendre Richard à la gare. Quant à Criquet, il était assis à la porte de Bertine et ne s'était pas montré.

Marie-Thérèse le fit entrer. Il sautilla jusqu'à son amie.

— Alors, tu es contente, ma petite Bertine ?

— Oh ! mon pauvre Criquet ! je serais morte plutôt que de reparaître à la ferme !... Et elle l'embrassa.

IV

Le matin, vers sept heures, Marie-Thérèse et Bertine étaient à peine habillées qu'on frappait à la porte de leur chambre.

Bertine alla ouvrir, croyant voir Criquet.

Un homme qu'elle n'avait jamais vu entra.

C'était Richard, les lèvres tremblantes, le cœur agité de battements précipités.

Il s'arrête sur le seuil. On dirait qu'il a peur. Marie-Thérèse a compris. Elle devine que celui-là c'est le mari de Liette, le père à Bertine; car au moment où la porte s'est ouverte, elle a aperçu les deux agents qui l'accompagnaient, ceux-là qu'elle avait reçus à la Pierre-de-Marbre.

Lui, s'approche de Marie-Thérèse, et d'une voix étouffée :

— Bertine, n'est-ce pas ?

Elle répond d'un signe de tête. Elle est troublée, elle aussi. Et Bertine considère cet inconnu avec surprise.

Il s'assied et reste quelque temps silencieux.

Cette jeune fille distinguée, malgré la pauvreté presque misérable de ses vêtements, au regard si loyal et si doux, si belle dans sa modestie et sa timidité, c'est Bertine, c'est sa fille ! Cette misère qu'il voit, c'est lui qui en est la cause ! Et ce n'est pas sa faute qu'il la retrouve honnête, pure, sans reproche !

Il est étrangement remué et jusqu'au fond de l'âme.

Marie-Thérèse craint de gêner, par sa présence, les effusions de cet homme. Elle embrasse Bertine, lui glisse deux mots à l'oreille :

— Ne craignez rien de lui... Ecoutez bien ce qu'il va vous dire !

Et elle sort.

Richard ne la retient pas; au contraire, il la remercie d'un regard. Et il reste seul avec Bertine étonnée.